

Les réseaux coopératifs : enjeux et problématiques.

mercredi 14 janvier 2009, par [Benjamin Grassineau](#)

Dans cet article, nous définissons les réseaux coopératifs en les positionnant par rapport à d'autres cadres organisationnels. Puis, nous réfléchissons aux enjeux et problématiques suscitées par leur développement.

L'expansion des réseaux coopératifs a été l'un des changements majeurs de la fin du XXe siècle. Par la rapidité et l'ampleur de leur progression, par leur efficacité en terme de cohésion sociale et de production économique, ces réseaux ont montré qu'ils pouvaient concurrencer deux autres cadres organisationnels (CO) solidement établis : le marché et la bureaucratie. Pour reprendre la distinction faite par Hayek (1993, p. 21-25), ils constituent donc une alternative crédible, non seulement en terme de régulation et d'émergence de *l'ordre local* (celui qui régit les communautés de petite taille), mais également de *l'ordre étendu*.

Toutefois, leur fonctionnement reste encore aujourd'hui mal connu. Pour étudier les réseaux coopératifs, il nous paraît donc nécessaire de déterminer ce qu'ils sont, de les délimiter et de comprendre comment ils fonctionnent et évoluent. C'est ce que nous proposons de faire dans cet article, avant de réfléchir sur les différents enjeux que ces réseaux coopératifs peuvent soulever.

1) Les réseaux coopératifs : définition.

A. Définition idéale-typique des réseaux coopératifs.

On peut définir un réseau coopératif (RC) ainsi [1]. C'est un ensemble d'acteurs en interaction, qui possède les quatre caractéristiques suivantes :

Les acteurs coopèrent pour accomplir leur activité et produire des *biens* [2] privés, communs et/ou publics au sein de cette activité [3].

- Ils mettent en place librement, démocratiquement et de façon autonome - l'activité de régulation est entre les mains d'un pouvoir local -, les cadres nécessaires à cette coopération et à cette production.
 - Ils font tout cela, sans que cela ne soit planifié ou encadré par une autorité centralisée. Il n'y a pas d'organisme, d'agence ou d'institutions, qui édictent et font appliquer des règles pour pratiquer l'activité. Ils ne fonctionnent pas sur le principe de la hiérarchie de commandement [4].
 - Ils ne limitent pas l'accès :
 - Aux ressources produites, que ce soit au niveau de la consommation des biens intermédiaires ou des biens finals.
 - À l'échange, ils ne limitent pas artificiellement la diffusion des biens qui circulent dans le réseau, ou entre le réseau et son environnement.
 - À la production, tout le monde a accès aux moyens de production, et peut produire comme il l'entend.
 - À « la structuration des cadres de l'échange ».
- Ces limitations, lorsqu'elles existent, n'ont pas pour finalité d'assurer une plus-value monétaire aux membres du réseau. Elles servent essentiellement à faciliter la coopération, et à protéger le bon déroulement de l'activité, ou les outils de production.

- L'échange s'appuie sur : a) une coopération volontaire, b) une communication horizontale, libre, non censurée, fondée autant sur le plaisir de communiquer (imagination, entraide, sentiments, amitié, projets communs, confiance, goût de la polémique, etc.) que sur la communication intéressée.

Concrètement, les RC se retrouvent dans divers secteurs d'activité.

- Dans le monde de l'informatique avec le mouvement des logiciels libres [5] (LL), et ses dérivés, ainsi que dans les réseaux communautaires sur Internet et dans les activités intellectuelles ou artistiques : réseaux de squats, free-party, réseau alternatif, réseau anarcho-punk (O'Hara, 1999), etc. Les activités sportives et les activités de « loisirs » s'organisent également souvent ainsi.
- Dans des expérimentations économiques et sociales d'un genre nouveau : les S.E.L. (Système d'Echange Local), les réseaux de collaboration solidaire qui mettent en relation des cellules de production auto-gérée (Mance, 2003), les coopératives d'habitation, les communautés et les expérimentations de l'écologie industrielle (Erkman, 2004), les expériences éco-anarchistes, les réseaux de paysans utilisant des semences libres [6]...
- Enfin, de nombreuses sociétés ont de tout temps adopté ce mode de configuration. On le retrouve plus ou moins dans les communautés des gens de mer (notamment les pirates et les populations côtières [7]), certaines sociétés « primitives », si l'on en croit Clastres (1974) et les théoriciens anarcho-primitivistes [8], certaines communautés religieuses, certaines communautés hippies, des communautés anarchistes [9], des communautés villageoises, la communauté scientifique à ses débuts, etc. La particularité de nombre de ces communautés étant de gérer sur le MRC, non pas une seule activité, mais une grande partie de l'ensemble des activités sociales.

Nous pourrions également appeler ce CO : anarchiste [10]. Toutefois, parler de RC permet d'éviter quelques imprécisions. À l'évidence, par exemple, l'anarchisme épistémologique [11] n'a pas grand chose en commun avec l'anarchisme politique traditionnel [12].

B. Remarques.

Quatre points sont à souligner. Ils constituent quatre directions de recherche :

Premièrement. Ces RC sont construits autour d'une ou plusieurs activités primaires - ce qui n'est pas la même chose qu'un marché, puisqu'un marché est organisé autour d'un bien ou d'un service. C'est leur « raison d'être ». Strauss (1992) dans l'un de ses articles, parle de mondes sociaux pour désigner des regroupements d'acteurs organisés autour d'une *activité primaire*. Notons d'emblée que la notion de RC a une portée plus restreinte que celle de monde social, puisqu'elle définit une *forme organisationnelle* particulière existant en son sein, d'autres pouvant cohabiter avec elle. Dans les mondes sociaux se construisent également des *communautés*.

Deuxièmement. Il importe de bien comprendre comment RC et organisations s'articulent entre eux. Un réseau est un système qui n'est pas doté d'un seul centre décisionnel (pas de planificateur central) ; mais en son sein, il peut exister des pôles de décision regroupant plusieurs personnes, ou des « noeuds » décisionnels qui concentrent des pouvoirs. On peut appeler ces pôles des organisations. Leur délimitation est généralement fixée par la tradition, des associations de circonstance, ou par des règles émanant du cadre juridique qui régit l'activité. Conformément à cela, nous définissons un réseau comme un ensemble d'individus et d'organisations qui interagissent entre eux, sans qu'un centre décisionnel unique planifie tout ou une partie de leurs interactions (ou du moins essaie de le faire et en a les moyens) [13]. Et par extension, nous définissons un RC comme un ensemble d'organisations et d'acteurs autonomes, qui interagissent entre eux au sein d'une ou plusieurs activités, et produisent ainsi des biens privés et publics, sans qu'un ou plusieurs centre décisionnel ne planifie leurs interactions (ou du moins essaie de le faire et en a les moyens), et sans que les rapports entre les éléments du réseau soient fondés sur l'obligation marchande et/ou hiérarchique (rapport de commandement).

Troisièmement. Il faut remarquer que la circulation des biens au sein des réseaux suit généralement des trajectoires déterminées : ces biens s'inscrivent alors dans des circuits d'échange [14]. L'échange, la

production et le transfert des biens et des droits portant sur des biens, sont guidés par ces circuits qui sont structurés par des contraintes diverses : vitesse de circulation, lieux de diffusion, types de transmission, technologies, structure d'échange, etc. Lorsqu'on observe une innovation dans un RC, il est important de mentionner le circuit par lequel elle transite et sa position à un instant donné dans le circuit. Car bien souvent, un groupe qui semble porteur d'une innovation endogène, n'est en réalité qu'un simple rouage dans la transmission des produits du circuit [15]. L'innovation pouvant être de diverses formes : a) biens matériels, b) idées et biens immatériels, c) pratiques et technologies, qui transitent par différents circuits. Ce groupe ou ces acteurs, tirent souvent un avantage à être les premiers à disposer d'une innovation au sein de leur environnement proche [16].

Quatrièmement. Les acteurs de ces RC ont en commun d'appréhender le travail et ses effets externes (comme les déchets), non pas comme des contraintes ou des coûts, mais comme des ressources. Par exemple dans le SEL, l'échange marchand n'est pas envisagé du point de vue des coûts de transaction, comme le fait Coase (1937), mais comme générateur de lien social. De même, en Écologie Industrielle, on parle non plus de marché, mais d'écosystème industriel, dans lequel, au sein d'une même plate-forme industrielle coopérante, les outputs des entreprises, et notamment les externalités comme les déchets, viennent nourrir la croissance des autres entreprises. Cette coopération entre agents économiques, qui ne recourt pas au marché, permet d'accroître substantiellement les profits globaux de la plate-forme industrielle, et de réduire la pollution. Et peut-être le fait-elle plus efficacement qu'un marché des permis d'émissions négociables, qui ne fait que suppléer aux défauts de la taxation directe ou indirecte. En tous les cas, on notera qu'elle repose sur une logique complètement différente. Il ne s'agit pas d'internaliser les effets externes, en sanctionnant l'émission des déchets, ou de compenser l'effort de dépollution par une gratification, ou de l'obtenir par une contrainte ; il s'agit au contraire « d'inverser la valeur » des effets de l'activité sur ceux qui l'accomplissent ou sur ceux qui en subissent les effets, par l'usage de la concertation, de la coopération et de la communication. Il s'agit ainsi de rendre une corvée plaisante, en diminuant la contrainte au lieu de la renforcer, ou de rendre le résultat de l'activité « positif », *en modifiant le cadre de l'activité*, au lieu de chercher à le réprimer. En effet, dans la mesure où l'activité part sur une base coopérative, communicative et bien intentionnée, ce qui est une différence avec les activités marchandes et institutionnalisées, il n'y a pas lieu de responsabiliser outre mesure le fautif. Celui-ci oeuvre en principe à l'amélioration de l'activité. Il n'est pas considéré comme mal intentionné. Entendons-nous bien, notre but n'est pas de défendre une position irréaliste, affirmant que le travail est systématiquement recherché pour lui-même, mais il est empiriquement incontestable que dans un bon nombre de cas, les acteurs aiment pratiquer certaines activités, qu'elles soient professionnelles ou non. Bunge a également défendu une telle idée :

Il est carrément faux que nous tentions tous de réduire au minimum nos efforts et que nous détestions le travail. L'homme est naturellement porté à l'action et va même jusqu'à s'inventer des occupations lorsqu'il n'a rien à faire. En outre, des expériences ont démontré que les gens (...) préfèrent travailler à ne rien faire, même si le travail en question est peu satisfaisant, justement parce que l'action porte sa propre récompense. Ce qui est vrai, par contre, c'est que personne n'aime accomplir des tâches inutiles ou imposées, ou travailler pour le bénéfice de purs étrangers. Il n'est pas vrai non plus que l'homme soit un être naturellement compétitif plutôt que coopératif. Nous sommes tous doués pour la coopération aussi bien que pour la compétition et la plupart d'entre nous davantage pour la première que pour la seconde. Autrement, nous serions incapables de faire partie utilement des systèmes sociaux, qu'il s'agisse de la famille ou des organisations internationales. Exagérer l'importance de la compétition aux dépens de la coopération - ce qu'ont fait les philosophes dialectiques, les darwinistes sociaux, Freud, Konrad Lorenz et les économistes, tant classiques que néo-classiques - empêche de concevoir l'existence même de systèmes sociaux. (Bunge, 1986).

Pour Bunge, le plaisir d'accomplir une activité est donc lié à un contexte social. Par exemple, une activité n'aura pas la même signification pour un individu, si il l'accomplit pour en retirer un profit à l'échange, si il est contraint de l'accomplir par un tiers, si il la fait pour lui ou pour un tiers (égoïsme ou altruisme), si il

est obligé par un tiers de la faire d'une certaine manière, si il la fait en compétition ou en coopération, si il la fait par affection envers un tiers, si l'activité est socialement dévalorisée, etc. Dans cet ordre d'idée, au sein d'une activité, *la dissociation entre l'offre et la demande de biens ou services* n'est pas forcément pertinente (voir aussi Tarde, 1902, p. 98-100). Dans bien des cas, ceux qui pratiquent l'activité retirent pour eux-mêmes les bénéfices de l'activité. Par exemple, un surfer, un mathématicien, un skater, ne peuvent être considérés comme des consommateurs au sens strict ; ce qu'ils produisent, les pratiques sportives, les formules, les figures, ne sont pas échangées, en principe, contre d'autres biens (sauf éventuellement contre de « l'importance »). Ils prennent sens au sein de la communauté. On peut aussi constater une hiérarchie globale entre les activités - les professions intellectuelles et artistiques étant par exemple dans les pays industrialisés mieux valorisées - mais individuellement, il existe de fortes disparités dans les préférences. Remarquons pour finir que dans nos sociétés industrielles, la répartition de la ressource travail semble poser d'évidents problèmes : certains en manquent, d'autres aimeraient s'en débarrasser, d'autres ne peuvent accéder à celui qu'ils désirent, et beaucoup travaillent sans rémunération ! Les RC apportent alors à cette problématique du travail des éléments de réflexion intéressants et novateurs.

Contrairement à ce que croyait Hayek, la solidarité et la coopération ne sont donc pas exclusivement adaptées à la régulation de l'ordre local ; elles peuvent également jouer un rôle essentiel, voire nécessaire, dans la construction d'un ordre étendu. Sans cette solidarité et cette coopération, l'ordre étendu n'aurait d'ailleurs probablement aucun sens et se désagrégerait très rapidement. D'un point de vue scientifique, il paraît donc hasardeux de construire une théorie explicative de l'ordre étendu, qui négligerait l'aspect coopératif, solidaire et fonctionnel, qui unit les différentes parties d'un système entre elles. Tout comme une théorie fondée exclusivement sur l'altruisme, serait fausse et incomplète [17].

C. Les autres cadres organisationnels.

a) Quatre idéaux-types.

Définir les RC suppose de les différencier d'autres CO qui leur sont concurrents, et de comprendre comment ils cohabitent avec eux. En s'inspirant de l'analyse spectrale des institutions de Illich (1980), on peut considérer que trois autres possibilités existent : l'Organisation Autarcique (OA), le Réseau Marchand (RM) et l'institution hiérarchique, coercitive et manipulatrice (IH). Nous regroupons les deux derniers sous l'expression Cadre Organisationnel Coercitif (COC). Une organisation qui fonctionne sur le modèle du RM ou de l'IH est dite Organisation Coercitive (OC). La coercition d'une organisation marchande étant liée au fait qu'elle bloque l'accès à une ressource ou qu'elle exerce une contrainte sur ses membres ou sur ceux qui veulent l'intégrer en faisant miroiter la menace d'une exclusion ou d'une récompense.

Le cadre organisationnel autarcique se caractérise de façon fort simple. Il n'y a pas d'échange d'informations, de biens et d'acteurs avec d'autres acteurs présents dans l'environnement. Les individus produisent pour eux, à partir de ressources qui sont à leur disposition.

On peut définir le RM comme un ensemble d'acteurs et d'organisations qui :

- Sont en concurrence pour produire, consommer et échanger au sein d'une activité des biens privés.
- Tentent d'accumuler le plus de ressources possibles dans le but d'en retirer un avantage dans l'échange, ceci en limitant l'accès à la production, à la consommation et à l'échange.
- Font ceci sans que cela ne soit planifié par une autorité centralisée.
- Communiquent entre eux et interagissent entre eux de manière à accroître leurs profits individuels. L'échange est fondé sur le contrat, l'obligation, la « répression » de l'erreur, le profit mutuel anticipé et la communication stratégique.

Selon cette définition, une organisation marchande (OM) a naturellement intérêt à monopoliser la production d'un bien, ou à restreindre son accès, tant que cela ne lui en coûte pas trop. En effet, cela lui permet d'accaparer la totalité des ressources disponibles, pour en retirer le profit maximal dans le processus d'échange et pour se mettre à l'abri des concurrents. Au niveau global, l'ordre est assuré par

un réseau d'organisations, où les acteurs travaillent en échange d'une rémunération individuelle qui prend une forme monétaire ou une forme de troc (stock-options par exemple), et s'organisent entre eux selon les principes du marché concurrentiel (libre entrée/sortie du marché). Dans le cas extrême, la gestion de la sécurité et la répartition du travail dépendent de sociétés privées (D. Friedman, 1992). Pour Hayek (1993) ces RM construisent un « *ordre capitaliste* ». Naturellement, certaines caractéristiques des RC peuvent se retrouver dans les RM. Par exemple, dans un cartel, les firmes coopèrent pour déterminer le niveau de production d'un bien ou pour en fixer le prix.

Enfin, on peut définir une IH comme un ensemble d'acteurs et d'organisations :

- Qui produisent au sein d'une activité des biens privés ou publics.
- Limitent l'accès à la production.
- Voient leurs actions et pratiques coordonnées, classifiées, définies et encadrées par une ou plusieurs autorités centralisées et autonomes.
- Dont l'échange est fondé sur la coercition, la relation d'autorité, la hiérarchie d'exclusion et la hiérarchie de commandement. La communication verticale est très codifiée, et « sert » essentiellement à transmettre des directives ou de l'information stratégique (elle ne donne pas lieu à des échanges purement amicaux), ou à entretenir les classifications hiérarchiques interindividuelles (comme le snobisme par exemple).

Les exemples d'IH abondent. Citons par exemple : la police, l'État, les académies, les organismes de réglementation d'une activité (agences de régulation, comités nationaux, etc.), les organismes qui encadrent les championnats, etc. De ces institutions émanent des règlements, des critères de classification, de la hiérarchie, de l'autorité, des statuts, des diplômes... Elles fonctionnent de manière centralisée. Le maintien de la structure organisationnelle et la réalisation de l'action collective reposent en grande partie sur une autorité centrale de décision (centre opérationnel, sommet stratégique, etc). Nous sommes alors en présence d'un « *ordre bureaucratique* ».

En résumé, nous avons construit quatre cadres organisationnels « idéal-typiques » au sens de Weber : organisation autarcique (*ordre tribal*), réseau coopératif (*ordre anarchiste*), réseau marchand (*ordre capitaliste*), institutions hiérarchiques (*ordre bureaucratique*). Dans la réalité, nous trouverons de nombreux écarts par rapport à ces idéaux-types, car ceux-ci sont des positionnements sur des « axes de pertinence » : hiérarchisation, centralisation, idéologie, types de motivation, autonomisation du pouvoir, etc. Au sein d'une même activité, se rencontrent les quatre CO côte à côte, mais très souvent, un cadre domine les autres. Les causes en sont complexes, elles sont culturelles, juridiques, liées à *la nature du produit de l'activité*, ou liées à l'équilibre des pouvoirs qui généralement, tend à désavantager le MRC. Examinons plus précisément les trois types organisationnels avec échange dans le tableau suivant.

Tableau : Trois idéaux-types organisationnels

Traits caractéristiques	Réseau coopératif	Réseau marchand	Institution hiérarchique
Hiérarchie	Faible. Contestable, peu coercitive, Turn-over...	Moyenne. Inégalités dans l'échange et dans la possession des ressources	Très forte. Pouvoir de commander l'autre
Régulation	Faiblement institutionnalisé	Moyennement institutionnalisé	Fortement institutionnalisé
Régulation dominante	Hiérarchie de facilitation : entraide	Hiérarchie d'exclusion : fermeture de l'accès, discrimination	Hiérarchie d'obligation : ordres, commandements
Planification globale centralisée	Non	Non [18]	Oui. Organe décisionnel

Traits caractéristiques	Réseau coopératif	Réseau marchand	Institution hiérarchique
Monopole de droit / de fait	Non/Parfois	Non/Souvent (la sélection y conduit)	Oui/Souvent
Propriété et contrôle des ressources et des moyens de production	Faible. Production et ressources sont libres	Oui. Délimités par les droits de propriété	Oui. La production est contrôlée
Motivations d'actions liées à l'accumulation des ressources	Moyenne. Prestige, célébrité, apprentissage, relations	Oui. La monnaie permet le transfert des droits sur les ressources	Oui. Diplômes, titres honorifiques
Contraintes sociales pesant sur l'activité de travail	Non. Bénévolat, volontarisme, contribution libre	Oui. Survie, efficacité, obligations à l'échange	Oui. Autorité
Liberté épistémique /liberté politique [19]	Elevée/Moyenne	Elevée/Moyenne	Faible/Faible
Moyens pour contester le pouvoir	Concurrence, démocratie directe, prise de parole, boycott, fork...	Concurrence, guerre juridique, économique, lobbying...	Contre-pouvoir, contrôle institutionnel, vote, règles
Idéologie commune	Parfois	Non	Très souvent
Projet global	Émergent	Non. Ordre spontané	Oui. Contrôlé
Solidarité, coopération entre les parties	Oui. Libre	Non. Sauf en cas de trust	Oui. Contrainte

En simplifiant, nous obtenons les caractéristiques suivantes.

Réseau coopératif

- Liens coopératifs et horizontaux.
- Régulation et coordination des activités décentralisées.
- Mise en commun des informations nécessaires à la pratique de l'activité, et des produits de l'activité.
- Communautés et partage par le don. Participation à l'activité ouverte.
- Rapport consommateur/producteur : le consommateur est responsable envers le producteur (ou absence de responsabilités réciproques et pas d'obligation du producteur envers le consommateur), ouverture de la production, production, échange et consommation sont intégrés.

Marché

- Liens intéressés, utilitaires et inégalitaires.
- Régulation décentralisée.
- Possession privée et rétention de l'information et des ressources.
- Pas de liens communautaires. Fermeture factuelle de l'accès à l'activité.
- Rapport consommateur/producteur : dépendance du consommateur et du producteur, fermeture de la production, obligations du producteur envers le consommateur.

Institution Hiérarchique

- Liens hiérarchiques fondés sur l'autorité et l'obligation.
- Régulation et coordination centralisées.
- Répartition inégale de l'information et des ressources de l'activité.
- Fermeture de l'accès à l'activité.
- Rapport consommateur/producteur : production fermée, monopole, possibilité de consommation obligatoire.

b) Remarques

Remarque 1 : À bien des égards, une telle partition est contestable. Nous pourrions considérer que les IH ne sont que des agences disposant d'un monopole sur une activité (D. Friedman, 1992). Toutefois, nous négligerions alors la nature des relations interindividuelles dominantes (coopération/concurrence, obligation/interdiction/facilitation, hiérarchie/horizontalité, échange marchand/non-marchand), et le fait que le CO tend à infléchir la forme que prendront ces relations. Ces relations interindividuelles se rattachent d'ailleurs à des problèmes tout à fait concrets. Lorsqu'un individu souhaite obtenir quelque chose de quelqu'un (services, biens), différentes possibilités s'offrent à lui. Soit il le contraint à le faire (par la force, par la persuasion, par le recours à la loi, en donnant l'exemple de la tradition, par une tactique indirecte, etc.) ; soit il lui propose de le faire en le rétribuant directement ou indirectement (échange, don contre don, promesse, corruption, etc.) et attend son consentement ; soit il coopère avec lui et avec son consentement (solidarité, idée commune, adhésion, projet commun, etc.)

Remarque 2. A partir de ces définitions, peut-on savoir si une activité est régie ou non par l'un des trois cadres ? La réponse est délicate. Il est très difficile d'isoler complètement une activité de l'influence de l'un des trois CO. L'influence d'un CO se fait toujours ressentir directement (par le biais de l'activité de régulation) ou indirectement (par le biais de l'influence et de l'imitation). Tout groupe social est soumis à la fois à des problèmes d'inégalités de pouvoir, de régulation, d'échange marchand, de contraintes, de coopération, de compétition... Toutefois, la distinction est loin d'être inutile. Car, au sein de la plupart des activités, les trois CO donnent lieu à des CO relativement bien délimités et à des réseaux « physiquement » et socialement bien distincts. Par exemple, dans l'activité musicale on trouve côte à côte, et en concurrence, trois grands CO : le réseau alternatif ou underground dans lequel les acteurs pratiquent l'activité sans en restreindre l'accès dans le but d'en retirer des plus-values monétaires [20]. Il regroupe des associations, des collectifs, des labels indépendants qui obéissent à certains codes et possèdent leurs propres circuits d'échange matériels et humains (les tournées, les échanges de disques, de fichiers, de fanzines, les listes de diffusion...). Le réseau commercial, qui regroupe les acteurs qui s'engagent dans l'activité et en retirent des profits. On y trouve des grandes entreprises, des labels commerciaux, des salles de concerts, des radios commerciales, etc. Le circuit d'échange est bien moins horizontal que dans le réseau alternatif. Les organisations marchandes tendent à essayer de contrôler de manière exclusive les canaux de circulation, et à contrôler l'entrée dans le RM. Les institutions (dont certaines sont en concurrence, il n'y a pas monopole d'une seule organisation), qui permettent de s'engager dans l'activité musicale en suivant les lignes de progression hiérarchiques que les autorités institutionnelles ont fixées. On y trouve des conservatoires, des orchestres nationaux, etc. Chaque CO dispose de ses propres circuits de diffusion, de ses propres réseaux relationnels, de ses propres pratiques, de ses propres règles, etc. En fait, on retrouve cette *configuration ternaire (ou quaternaire si nous rajoutons l'auto-production)* dans un nombre considérable d'activités : sport, jeux, transports, agriculture, culture, etc. En conclusion, pour déterminer si ce que fait un acteur quelconque au sein d'une activité, entre dans tel ou tel CO, il suffit d'observer empiriquement le lieu et le contexte d'interaction où se déroule son action, et de déterminer par rapport à quelles règles et classifications elle tire sa signification.

Remarque 3. Claude (1997) considère qu'en l'absence d'un pouvoir institutionnel autonome, expansionniste et coercitif, le CO spontané est le RC. En suivant sa thèse, on peut affirmer que a) les RC sont viables, b) ils constituent probablement le CO originel, c) ils peuvent toutefois évoluer vers les deux CO concurrents en subissant des processus d'institutionnalisation et de marchandisation. Il y a alors passage d'un cadre à un autre. On peut distinguer deux cas : 1. Quand un CO passe d'un état à un autre. 2. Quand un acteur ou une organisation passe d'un CO à un autre [21]. Arrêtons-nous sur le premier. Il se produit par exemple quand un RC « s'institutionnalise » ou « se marchandise » (Grassineau, 2005c). L'engagement dans ces processus peut être lié à divers facteurs. Par exemple, l'introduction d'une innovation technologique ou sociale (comme la monnaie) peut conduire à la domination d'un certain CO, en favorisant la concentration du capital et les rapports de domination. Comme le note Clastres (1974), une distribution inégale des forces de coercition, liée par exemple à un choc démographique, à la constitution de groupes armés, ou à la constitution d'un groupe indépendant qui va édicter et appliquer des règles organisationnelles, peut aussi induire des comportements opportunistes et une centralisation du pouvoir décisionnel (donc à la constitution d'un État). Pour la simple et bonne raison que

l'autonomisation du pouvoir politique rend possible la diffusion à grande échelle, et non-réciproque, de directives. Pour qu'une telle diffusion devienne possible, elle devra s'appuyer sur un ensemble de règles fixes et coercitives qui visent à assurer la production, l'évolution et la diffusion des règles, et à assurer la conservation du pouvoir autonome. Par conséquent, la manière dont vont se structurer certains échanges dans le réseau va avoir une importance considérable.

Remarque 4. On pourrait penser que les dynamiques d'institutionnalisation et de marchandisation sont rarement réversibles et frappent une activité dans sa totalité. Mais en réalité, lorsqu'elles se produisent, même si la majorité des acteurs s'y adaptent, d'autres peuvent emprunter le chemin de la « dissidence. » Ainsi, dans les années 1980, sous la pression des éditeurs, le secteur des logiciels subit une forte marchandisation. Les effets en sont bien visibles. L'accès aux codes-sources des programmes devient limité, un RM des logiciels prend place et la bataille fait rage entre les principaux agents économiques du secteur pour en obtenir le contrôle. On peut dire alors que le RM accapare alors la majeure partie des ressources de l'activité informatique. Toutefois, en marge de cette évolution, un *mouvement réactionnaire* unit des acteurs qui refusent cette marchandisation, et continuent à produire des logiciels selon l'ancien CO, celui du RC - dont certaines pratiques étaient héritées de la culture hacker. Malgré la visibilité croissante du RM, le RC continue donc sa progression. Lentement au départ avec le développement des logiciels GNU [22] et des plate-formes BSD, mais l'apparition de l'OS Linux et des logiciels Open Source va accélérer le mouvement de manière spectaculaire. Notons que le rôle des acteurs marchands qui souhaitaient contester la position monopolistique de Microsoft, aura été aussi très important dans cette progression. Preuve que les stratégies commerciales ne sont pas absentes des RC, et qu'un acteur peut opérer simultanément sur différents cadres organisationnels.

Remarque 5. Il n'est pas du tout certain que les RC offrent systématiquement une plus grande « liberté d'action et de pensée » aux acteurs, que les autres CO. Chaque CO présente à cet égard ses propres limites. Dans le RM, la règle qui prévaut est la réussite commerciale. Dans un RC, les acteurs se réfèrent majoritairement à une méthode, des textes, des techniques, une éthique, etc., pour définir comment l'activité doit se dérouler. Dans ce cas, celui qui veut pratiquer l'activité, devra se plier aux normes fixées par la communauté. Autre point, « *le niveau* » de liberté individuelle au sein des réseaux, peut être indépendant du discours dominant qui y circule et des finalités de l'activité. Par exemple, une institution peut prôner l'amour et la liberté, tout en se livrant en son sein, ou à l'extérieur, à des pratiques « liberticides ». C'est donc avant tout la concurrence entre différents CO, différentes normes, différentes idéologies qui permet un accroissement du « niveau » de liberté individuelle. Historiquement, on constate d'ailleurs, que lorsque un pouvoir prend trop d'importance (il a le monopole, il étend ses prérogatives), il y a des contre-pouvoirs (concurrentiels) qui se mettent en place [23]. Il n'est pas inutile à ce sujet de rappeler que le pouvoir de la Free Software Foundation, qui a joué un rôle fondamental dans le développement du logiciel libre (LL), est lui-même contesté par certains hackers (certains comparent la licence GPL (General Public license). Cette licence a pour objectif d'assurer à partir du copyright que personne ne puisse faire valoir de propriété exclusive sur une oeuvre protégée par cette licence dans le respect de la convention de Berne. La GPL est une mise en oeuvre de la notion de « copyleft ». Avec la LGPL (Lesser GNU Public license) elle a en commun d'imposer une restriction : un logiciel (ou un bien immatériel) résultant d'une modification d'un logiciel protégé par ces licences doit avoir une même licence (ou apparenté). La GPL apporte une restriction supplémentaire par rapport à la LGPL, il est impossible d'utiliser un logiciel GPL à l'intérieur d'un logiciel non-compatible GPL (exception faite des parties internes au système d'exploitation). à un virus). Autre exemple, certains anarchistes contestent le monopole des fédérations anarchistes sur l'activité de propagande anarchiste.

Remarque 6. La nature des relations interindividuelles sur des domaines de différentes natures (secteur, domaine immatériel ou matériel, opinions, domaine juridique...) peut conduire à des cadres organisationnels différents, plus ou moins « respectueux » des libertés individuelles. Par exemple, certains types de biens rendent plus difficile l'établissement et le maintien d'une rareté artificielle (qui est au fondement de la propriété privée). Pareillement, certains secteurs rendent plus difficiles l'application de procédés de régulation qui s'appuient sur des menaces de sanctions physiques ou psychologiques. Suivant le CO dominant, les organisations locales (entreprises, communauté de projets, associations) prendront des formes différentes. Certains facteurs globaux influencent la nature des organisations et le CO

dominant d'une « société » aura un impact sur la sélection d'un CO dominant dans les organisations. Par exemple, une société fondée exclusivement sur le principe du RM tendra à sélectionner les organisations sur le critère de l'efficacité économique, négligeant d'autres critères qui pourraient être tout aussi pertinents (l'épanouissement, le goût d'apprendre, etc.) [24]. Dans bien des cas, un même modèle culturel tend à uniformiser les organisations à différents étages sociaux (D'Iribarne, 1989).

Remarque 7. Au sein d'une activité donnée, ces différents CO sont parfois incompatibles. Par exemple, dans une activité où l'essentiel des ressources est accaparé par des acteurs privés, et dont l'accès est bloqué par des droits de propriété portant sur l'ensemble des inputs nécessaires à la réalisation de l'activité (par exemple, dans l'activité informatique, si les ressources sont sous brevet logiciel), il n'est plus possible d'accomplir cette activité sur le MRC. De même, une activité entièrement planifiée, ne laisse plus de possibilité (légale) de faire défection. Ainsi, en temps de guerre, il est arrivé que l'activité de consommation et de production des denrées alimentaires soit rationnée et planifiée ; par conséquent, les échanges marchands de denrées alimentaires étaient interdits (ce qui a d'ailleurs engendré le marché noir). Dans d'autres circonstances, comme par exemple une famine, les individus peuvent se replier sur le CO autarcique [25]. Enfin, à l'intérieur du cadre familial, les relations tendront à se réaliser sur le MRC. Nous voyons donc qu'à différentes échelles de la réalisation d'une activité, les CO peuvent se heurter entre eux, donner lieu à des conflits, ou se compléter. Par exemple, des entreprises et des consommateurs, peuvent s'organiser dans le cadre du RM pour réguler leurs échanges, mais s'organiser dans le cadre de l'IH à l'intérieur de chaque pôle de consommation et de production, voire, même si c'est beaucoup plus rare, sur le MRC [26]. D'autre part, dans un marché international, la tentation est souvent forte pour les nations, étant donnée la dépendance créée par les activités marchandes, de se replier sur leurs activités et de pratiquer le protectionnisme, donc l'autarcie. Mais en interne, au niveau de la nation, il est parfaitement possible que la production et la redistribution des produits de l'activité soit planifiée, ou marchande.

2) La problématique des réseaux coopératifs.

La dynamique et l'existence des RC soulèvent plusieurs questions qui constituent autant d'axes de recherches : 1. Comment fonctionnent-ils et s'adaptent-ils à leur environnement physique, technologique, économique et juridique ? 2. Quelles ont été les raisons de leur développement et de leur croissance ? Pour traiter cette dernière question, on peut procéder en deux temps. 1. Repérer les facteurs culturels, technologiques et économiques qui ont favorisé leur développement. 2. Montrer que l'absence de ces facteurs n'implique pas que les RC sont irréalisables, mais qu'il y a certaines conditions dans lesquelles un CO tend à dominer les autres. Ces facteurs rendent simplement plus instables ces RC, notamment quand leur taille s'accroît. L'absence de RC dans certaines activités est en fait la résultante de dynamiques d'institutionnalisation et de marchandisation d'origine endogène ou exogène qui conduisent progressivement à leur disparition. Ces processus ont en partie pour origine des facteurs technologiques, mais ils ont aussi une source endogène : la construction de règles de statuts qui une fois mis en place ont une forte inertie et la production d'une idéologie qui assure l'exercice d'un pouvoir en niant la possibilité d'autres CO possibles et en justifiant son maintien, son expansion et son application.

A. Les RC : une anomalie ?

L'idée que des acteurs puissent s'organiser en RC se heurte en sciences sociales, à deux questions fondamentales :

Question 1. Comment une organisation (ou un réseau) peut-elle fonctionner alors qu'elle ne possède pas de mécanismes centralisés de planification, ou qu'elle n'est pas régulée par les mécanismes du marché et ne dispose pas de moyens coercitifs pour inciter ses membres à assurer sa perpétuation ? Comment fait-elle pour s'adapter aux contingences de l'environnement, pour innover, pour coordonner les activités de ses membres, etc., sans avoir recours à une autorité quelconque ou à un marché qui lui

permette d'allouer efficacement les ressources ?

Question 2. Si un RC est viable et efficace, pourquoi n'y a-t-il pas d'avantage d'organisations de ce type ? Pourquoi le COC est-il plus fréquent ?

Pour répondre à ces questions, il est possible de défendre successivement plusieurs thèses. Nous les présentons dans cet article, sans en apporter de démonstration empirique.

a) Le rôle de la technologie et des facteurs socio-économiques dans la détermination du cadre organisationnel dominant.

Thèse 1. Certaines conditions technologiques, économiques, culturelles et juridiques peuvent favoriser le développement des RC.

Cette thèse invite naturellement à comparer les cadres organisationnels au sein de différents contextes technologiques et socio-culturel. L'intérêt est double : a) rechercher par défaut les facteurs et les conditions qui conduisent à la mise en place d'un pouvoir coercitif ou d'un système de rétributions, b) rechercher les facteurs qui permettent à une activité organisée de maintenir une certaine cohésion en dehors de certaines contraintes.

Par exemple, le réseau coopératif des logiciels libres (RCLL) ne repose pas sur la centralisation des décisions.

Nous pouvons mettre ainsi en évidence tout un ensemble de facteurs économiques et sociaux particuliers :

- Les contributeurs [27] peuvent bénéficier directement de leur travail, car le bien est libre. Il n'y a pas d'aliénation et les bénéfices retirés de la production sont directement perceptibles. Les producteurs du bien sont également des consommateurs.
- Le bien produit ne se dégrade pas à l'utilisation (Gensollen, 2004). Il ne se dégrade pas avec le temps.
- La consommation du bien ne diminue pas la quantité de biens disponibles sur le marché.
- Le bien est reproductible à l'identique, diffusable sans trop d'efforts (Gensollen, 2004).
- Plus le bien est diffusé ou consommé, plus il gagne en attractivité.
- L'organisation de la production n'est pas confrontée au problème de la violence.
- Programmer n'est pas une tâche trop pénible.
- Tout le monde peut apporter sa contribution ou créer son propre projet assez facilement.
- La sélection s'opère sur les faits. La contribution a un intérêt ou n'en a pas.
- L'information circule librement, bien, vite et horizontalement.

b) Présentation de la « thèse fataliste ».

Cependant, en suivant cette voie, nous pourrions conclure que les RC sont une « aberration historique », une exception, causée par des circonstances particulières. En d'autres lieux, un tel CO serait impossible. Car cette thèse déterministe affirme finalement qu'en fonction de certaines conditions technologiques et économiques, les individus tendent à développer un CO particulier. Ils ne sont pas « maîtres de leur destin ». Certains facteurs biologiques et technologiques imposent un type de société aux hommes, qui doivent s'y plier. C'est en quelque sorte « la thèse fataliste ». Une proposition de la « thèse fataliste » serait par exemple :

Le RCLL montre que pour qu'un RC soit possible, il faut que le bien collectif (sécurité, justice, défense

nationale, routes, réseaux ferrés, etc.) ne s'use pas trop vite, de telle sorte que les efforts individuels puissent être peu importants et discontinus. Or, dans la vie courante, la plupart du temps, la production du bien collectif doit être sans cesse réactualisée (par exemple, la sécurité doit être assurée de façon permanente). Par conséquent, un RC ne conviendrait pas à la production de la plupart des biens collectifs d'usage courant.

Ou encore :

La production des LL ne requiert que peu d'efforts. À la limite, programmer est un plaisir, voilà pourquoi il est plus facile d'inciter les membres d'un RC à produire les LL, il n'y a pas besoin d'avoir recours à un système coercitif [28].

Mais la thèse fataliste pourrait recourir à des arguments beaucoup moins économiques :

L'aspect virtuel d'Internet ne permet pas de restituer l'intégrité de la richesse des interactions de face à face. Or dans ces interactions, l'être humain se plaît à être dirigé, il aime se soumettre et abandonner sa volonté à une autorité, c'est une survivance de comportements « primitifs » qui ont été sélectionnés au cours de l'évolution.

En réalité, de telles hypothèses sont difficilement réfutables et l'existence de tels déterminismes biologiques relève, pour l'instant, d'avantage de la croyance que du fait scientifique. Ce que nous pouvons en revanche montrer, c'est que la *thèse 1* peut être vraie, sans que nous ne soyons obligés d'adhérer à la « thèse fataliste ». Ce qui revient à affaiblir les théories déterministes en sciences sociales sans pour autant rejeter entièrement l'influence de certains facteurs technico-économiques. Pour le montrer, nous pourrions dans un premier temps considérer le point suivant : si la « thèse fataliste » est vraie, alors pourquoi y-a-t-il plusieurs CO pour assurer la production de logiciels ? Comment se fait-il qu'il existe côte à côte des RC, des RM et des IH dans un même secteur d'activité ? À un même secteur d'activité devrait correspondre un seul type d'organisation possible ? Hélas, cet argument ne suffit pas à invalider la thèse fataliste. Car les partisans de cette thèse pourront toujours se réfugier derrière le contre-argument suivant :

Le développement des RC montre que des conditions technologiques et socio-culturelles particulières laissent place à une plus grande diversité organisationnelle. Les individus choisissent alors de s'associer selon la façon qui leur convient le mieux, en fonction des libertés que leur laissent les règlements et les contraintes juridiques [29]. Par contre, si certains secteurs d'activité ne comportent que des IH, c'est parce que certaines conditions technologiques rendent impossibles le développement de RC. L'étendue des CO réalisables se trouve limitée par des conditions techniques plus restrictives que celles qui permettent le développement d'un RC. À la limite, il est possible pour l'homme d'envisager différents CO, mais il ne doit pas déconsidérer la force des contraintes économiques, techniques et sociales qui pèsent sur les organisations. Par exemple, les LL ne sont pas confrontés au problème de la rareté des ressources, c'est ce qui en fait leur spécificité et ce qui rend possible l'organisation d'une partie de l'activité informatique en RC [30].

Nous voyons que cette « thèse fataliste » bénéficie de solides arguments. Mais elle comporte aussi de nombreuses failles. Examinons-en dès à présent quelques unes.

c) Quelques limites de la thèse fataliste.

Mentionnons pour commencer trois limites de la thèse fataliste.

Premièrement. Il existe des secteurs d'activité qui présentent à peu près les mêmes caractéristiques technologiques et socioculturelles que d'autres secteurs d'activité où l'existence des RC est avéré (l'informatique par exemple), et qui pourtant semblent fonctionner presque exclusivement sur le COC. Par exemple le domaine des sciences sociales ou de la musique. *Pourquoi dans ces activités n'y a-t-il pas a priori coexistence de plusieurs CO ?* En fait, en y réfléchissant un peu, nous nous apercevons que justement, les différents CO coexistent mais que l'un paraît légitime, la science sociale qui se fait dans les

universités et la musique commerciale ou institutionnelle, alors que l'autre, le MRC, semble littéralement « étouffé » et « masqué » par le premier. C'est bien cette coexistence et ce déséquilibre entre les deux CO qu'il faut chercher à comprendre. Là se trouve le noyau de la problématique soulevée par le développement du RCLL. Pourquoi par exemple, la science s'est-elle institutionnalisée et marchandisée, alors qu'elle aurait pu rester au stade informel et peu hiérarchisé du RC ? Et quelle conséquence cela a eu au niveau idéologique, politique et épistémologique ?

Deuxièmement, avec « la thèse fataliste », comment expliquer qu'il existe, et qu'il a déjà existé, des organisations ou des réseaux qui fonctionnent en RC, même dans des conditions productives et technologiques peu favorables ? Des études ethnographiques et sociologiques tendent à le prouver (Clastres, 1974 ; Lefebvre, 2003), et il existe de nombreux réseaux de production ou d'échange de biens matériels qui fonctionnent selon des modèles proches du RCLL. Comment ces organisations ont-elles réussi à contourner les contraintes socio-techniques qui auraient dû empêcher qu'un RC se mette en place ? Premier élément de réponse, on peut déjà noter que bien souvent, ces organisations ont pour trait commun de se positionner à la limite ou même à l'extérieur des frontières que fixe le Droit. C'est vrai des réseaux de squats, de l'hacktivisme (Internet était à ses débuts appelé une « zone de non-droit »), tout comme cela a été le cas pour les communautés religieuses hérétiques au moyen âge. Les règles de Droit jouent-elle alors un rôle dans la détermination du CO dominant ? Quel est ce rôle ? Il est double. 1. Elles limitent la possibilité de prise de parole, en institutionnalisant le savoir organisationnel. Ce qui renforce nécessairement la hiérarchie puisque seuls certains « experts » deviennent compétents pour agir. 2. Elles participent à l'institutionnalisation, en figeant les règles organisationnelles et en légitimant la hiérarchie et la stabilité des statuts. Lorsqu'une organisation s'institutionnalise, qu'elle acquiert un statut juridique, aussitôt, elle doit désigner un responsable. Et de ce fait, le Droit crée en s'appliquant une stratification sociale là où il n'y en avait pas auparavant. C'est pour cela que le vide juridique est favorable à la mise en place d'un RC. Lorsqu'il existe un vide juridique, les acteurs sociaux peuvent décider de s'organiser comme ils le souhaitent, et dans bien des cas, ils le feront au départ dans un RC, en se *protégeant* de la mise en place d'un pouvoir coercitif (Clastres, 1974). De là l'idée suggérée par Hakim Bey (1990) de *Zone Autonome Temporaire*.

Troisièmement, il est possible de montrer que la plupart des arguments avancés par « la thèse fataliste » peuvent être relativisés ou dépendent de situations particulières. Par exemple, un des arguments fort de « la thèse fataliste » est le suivant :

Pour qu'une organisation fonctionne, elle doit reposer sur un système de rétribution qui permet de motiver ses membres et de compenser les désagréments engendrés par le travail. Seule une économie d'échange permet d'atteindre ce résultat, sinon les individus cessent de travailler. Le RCLL est à cet égard un cas particulier, car les informaticiens aiment programmer, ils n'ont pas besoin qu'on les y incite. C'est normal, il faut avouer que c'est un métier noble et passionnant.

Mais l'aspect plaisant d'un travail est bien plus complexe que ce que cette thèse laisserait croire. Et de plus, il faut remarquer que les acteurs sociaux prennent souvent du plaisir à travailler dans leurs professions tout en étant rémunérés. Comment est-ce possible ? Ces activités où il est si plaisant de travailler devraient tendre vers un RC ? À commencer par l'ensemble de l'activité informatique, puisque programmer est un plaisir. Pourquoi donc y a-t-il une rémunération ? Il est irrationnel pour une organisation de payer ses membres alors qu'ils sont prêts à travailler pour rien. Pour comprendre ce phénomène, il faut mettre en évidence deux facteurs souvent négligés dans l'étude des organisations modernes : *le contexte organisationnel* et *le CO qui domine l'activité*. Ils jouent un rôle essentiel dans l'appréciation du travail. Beaucoup de personnes aiment accomplir certains travaux tant qu'on ne leur impose pas de les faire, et de les faire d'une certaine manière. Mais travailler devient une corvée dès lors qu'on les y contraint. Elles se sentent démotivées et le travail devient pénible. De même, quand elles se sentent dépossédées des fruits de leur travail, ou encore, quand elles sentent que leur travail profite à une tierce personne sans qu'elles en aient envie, elles trouvent dans leur activité productive un intérêt bien moindre. C'est donc le cadre organisationnel qui détermine la motivation des membres d'une organisation. Et le raisonnement qui sous-tend l'argument de « la thèse fataliste » est circulaire. Il repose sur l'idée que pour qu'une organisation fonctionne, les individus doivent être motivés en percevant des

émoluments, étant donné qu'ils ne sont pas naturellement motivés par la réalisation de leur travail. Mais dans le même temps, la thèse néglige le fait qu'une OC tend à démotiver le travailleur. Ce qui implique que c'est le COC qui crée le manque de motivation au travail. Par conséquent, nous ne pouvons pas faire reposer la mise en place d'une OC sur l'antériorité du facteur « manque de motivation », puisque c'est elle qui le crée.

Dans un RM, la contradiction subsiste. La compétence technique détenue par certains acteurs peut être demandée par d'autres acteurs sociaux afin d'être incorporée dans des processus de production et de consommation domestiques et professionnels. Comme ils aiment accomplir ce travail, à priori, ils devraient l'accomplir spontanément, sans rien exiger en retour. Seulement, comme pour certains consommateurs, cette compétence correspond un réel besoin économique, elle devient monnayable. Étant donné les frictions qui existent sur n'importe quel marché, et l'insuffisance éventuelle de l'offre des services recherchés, certains acteurs dotés des compétences requises vont en profiter pour se faire rétribuer leur services, et ceci dans le but d'accumuler du capital économique qu'ils peuvent monnayer contre d'autres services. C'est sous cette condition qu'ils vont exiger une rémunération. Seulement, ils ne sont pas à l'abri d'être concurrencés par des acteurs qui accomplissent spontanément ce genre de services, notamment dans des contextes communautaires où les solidarités sont très fortes. Par conséquent, ces personnes regroupées en métier, seront enclines à militer contre l'établissement de travaux non-rémunérés et contre le travail au noir. Ce qui revient à interdire certaines pratiques en dehors du cadre du RM. On peut dire qu'il s'agit littéralement d'un « rapt ». Une minorité s'approprie un ensemble de pratiques et en interdit l'accès ou le rendent plus difficile. Il existe de nombreux effets d'entraînement qui accélèrent et maintiennent le processus. Par exemple, les lois relatives aux assurances empêchent les personnes d'effectuer eux-mêmes leurs travaux, ou de les faire effectuer par un amateur (d'où l'importance du Droit). De plus, les solidarités traditionnelles tendent à s'effacer pour être remplacées par des échanges intéressés entre personnes relativement anonymes. Ajoutons pour finir que les entreprises qui effectuent ce type de service vont fonctionner sur le principe des OC. Il s'en suit fort logiquement que le prestige lié au travail et à la qualité du service, va se déplacer du travail en lui-même vers l'accès aux postes élevés, qui deviennent synonymes de réussite. Cela entraîne pour diverses raisons une dévalorisation du travail manuel (Bourdieu, 1980) et une démotivation des travailleurs de base. Ceci d'autant plus que l'objectif de l'entreprise n'est plus de bien faire le travail, mais de faire du profit.

Le COC crée donc des effets pervers. Par exemple, comme les individus sont peu motivés pour travailler, l'autorité va mettre en place un système de sanctions pour forcer les individus à travailler, ce qui risque de les démotiver encore plus et provoquer de nombreux effets secondaires : anxiété, compétition entre les employés, sentiment d'exploitation, etc., qui provoquent une perte de bien-être au niveau collectif. Ceci d'autant plus que des contraintes juridiques, économiques et sociales, mises en place pour contre-carrer les effets pervers du RM (chômage, licenciements, etc.) peuvent obliger les acteurs à rester dans les organisations quelque soit les traitements qu'ils y subissent (Hirigoyen, 1999). Par conséquent, une telle situation plonge artificiellement les employés dans une compétition forcée. Ils doivent rechercher une position hiérarchique qui les met à l'abri du pouvoir et de l'agressivité d'autrui. Mais comme le système est pyramidal et que les places sont rares, ils vont entrer en concurrence les uns avec les autres pour les obtenir. La structure organisationnelle hiérarchique les pousse à entrer en compétition ; ils sont littéralement découragés et démotivés d'entreprendre, de faire les choses comme ils l'entendent, et de bien faire. Une telle situation ne les encourage pas aussi à se comporter solidairement entre eux. Même si ils peuvent en avoir envie. Leur élan de solidarité est découragé, car de tels comportements sont presque impossibles dans une situation de compétition. L'altruisme dans une telle situation serait interprété comme de la faiblesse ou de la naïveté, et les autres seraient amenés à en profiter.

Il faut donc réinsérer l'échange (services, biens, communication) dans le contexte culturel pour en comprendre les subtilités, les forces et les dynamiques. Certains contextes, certains CO valorisent certains traits de personnalité et obligent les acteurs à adapter leurs comportements à ces traits dominants ou les incitent à puiser dans des ressources de leur personnalité, adaptée à la situation. Par exemple alors qu'au moyen-âge, l'honneur et la passion étaient des valeurs dominantes, après la révolution industrielle, ces valeurs tendent à être délaissées au profit de l'individualisme (Hirschman, 1984). Mais même aujourd'hui, les comportements diffèrent suivant les contextes, les acteurs n'auront pas les mêmes attitudes entre eux

au sein de leurs familles ou au sein de leur entreprise.

B. Le pouvoir et sa légitimation.

Quelle conclusion pouvons-nous tirer de cette analyse ? L'une d'entre elles est que le CO résulte du contexte juridique et culturel, des idéologies et des croyances. Bourdieu (1998, p. 10) montre ainsi que la croyance dans le fait que l'organisation ne peut être différente, qu'elle est objective, est fondamentale pour assurer la perpétuation des privilèges de la classe dominante. Les acteurs ne peuvent donc transformer cette organisation que si ils nient sa légitimité et son objectivité. La « thèse fataliste » a donc une fonction sociale. Et on comprend pourquoi l'histoire est jalonnée d'arguments conservateurs qui simplifient exagérément le réel et le contexte, souvent en utilisant des justifications qui prennent l'apparence de démonstrations censées éclaircir certains mécanismes causals (Hirschman, 1991). A titre d'exemple, un argument classique pour légitimer le pouvoir d'exécuter les citoyens est : « la peine de mort est particulièrement dissuasive, aussi, nous ne pouvons nous en passer, car sinon la criminalité augmenterait ». Nous voyons ici comment la description d'un mécanisme « causal » vient se glisser dans la légitimation d'un pouvoir qui vise à l'atténuation d'un effet pervers (ici ce serait le rapport entre la violence individuelle, la sécurité publique et la dissuasion). Pourtant, ce lien causal est très loin d'être établi. Autre exemple, la distribution d'un revenu minimum permettant aux plus démunis de survivre s'est longtemps heurtée à l'argument suivant : « En distribuant un revenu minimal aux classes défavorisées, on les incite à la paresse ». Cet argument, sans être tout à fait faux, doit être relativisé. Certaines personnes sont peut-être moins enclines à travailler lorsqu'elles touchent le RMI, mais cela n'empêche pas qu'elles peuvent profiter de leur temps libre pour accomplir des activités parallèles qui les passionnent. Soulignons alors qu'elles restent productives et actives, voire très actives. Au cours de diverses enquêtes, nous avons interrogé des personnes qui se plaignaient du temps élevé qu'elles passaient à leurs activités bénévoles. L'argument repose donc sur un nombre incalculable d'hypothèses sous-jacentes. Par exemple : « les gens sont naturellement paresseux », « le travail est une corvée », « l'être humain ne s'accomplit pas dans son travail », « il ne travaille que si on le rémunère », etc. Tous ces arguments nous paraissent en fait très contextuels, car les rapports entre l'activité humaine, le sens donné aux activités et l'identité individuelle sont dans la réalité beaucoup plus complexes. La plupart de ces propositions ne sont donc valides que dans un contexte bien particulier. Ce problème va nous conduire à la deuxième thèse.

Thèse 2. Il n'y a pas de facteurs technologiques ou structurels qui empêchent la mise en place d'un RC, même si certaines contraintes rendent cette mise en place plus difficile. En revanche, certaines conditions technologiques, juridiques et socioculturelles permettent d'empêcher qu'un RC ne dérive trop facilement vers une OC, ou qu'il soit « absorbé » par une OC.

Cette thèse peut être démontrée avec plusieurs sous-thèses intermédiaires :

- *Sous-thèse 1* : Un RC est moins stable et plus vulnérable qu'une OC. Comme une OC dispose d'un pouvoir plus « agressif » qu'un RC, elle parvient à s'imposer si cela lui est nécessaire (par le droit, la force physique, etc.) au détriment du RC.
- *Sous-thèse 2* : Si un RC ne dispose pas de moyens juridiques et autres pour se protéger de cette minorité dominante qui tente d'imposer sa volonté, elle risque rapidement de céder la place à un pouvoir centralisé qui, au départ de faible taille peut rapidement obéir à une *logique d'expansion* (Proudhon, 1953). Il conduit alors à une structure organisationnelle hiérarchique. Remarquons ici que même dans un RC, certaines contraintes structurelles nécessitent la mise en place d'un pouvoir minimal. Un tel organe risque alors d'être dévié de son objectif initial pour servir une minorité et entrer dans une logique d'expansion.
- *Sous-thèse 3* : Le pouvoir tend à s'étendre et à se perpétuer en mettant en place :
 - *Un système de règles* qui lui sont favorables (Bourdieu, 2001) et qui sont appliquées et établies par des institutions. La détermination du système de règles mises en place dépend donc de négociations et celui qui parviendra à accumuler un maximum de ressources symboliques, financières,

culturelles, etc., sera celui qui parviendra à l'imposer (Reynaud, 1997 ; Bourdieu, 2001).

- *Un système de statuts et de rôles hiérarchisés* qui repose, comme le montre Weber, sur des principes de légitimation comme la compétence ou l'expertise. Comme ce système est stratifié verticalement, il oriente une grande partie des acteurs vers la recherche de gratifications procurées par la mobilité sociale (Baudrillard, 2003).
- *Une limitation de l'accès à certaines ressources* et à certains postes qui permet une accumulation des ressources convoitées par ceux qui détiennent le pouvoir.
- *Une idéologie qui légitime l'ensemble de la structure organisationnelle* et exclut les organisations ou idéologies déviantes. (Berger et Luckmann, 2003).

Comme le système de statut et de rôles est déterminé par un ensemble de règles, le regroupement des processus 1 et 2 est appelé institutionnalisation. Nous défendons donc tous particulièrement les points suivants :

a) L'idéologie assure la perpétuation du pouvoir.

Ce sont les idéologies qui vont conduire à la mise en place de règles, de statuts, de droits de propriété, et qui vont légitimer le pouvoir qui s'installe. Une fois en place, le pouvoir enclenche un processus d'institutionnalisation qui a pour fonction essentielle d'assurer sa perpétuation, ou celle de la communauté, de l'activité ou de l'organisation qui lui permet de se déployer. En outre, pour se légitimer, le pouvoir impose l'idée qu'un CO concurrent (ou des comportements différents) serait impossible ou peu souhaitable (c'est la thèse fataliste). L'idéologie vise donc à légitimer un système de statuts hiérarchisés dont l'accès est contrôlé. À partir du moment où des ressources, des activités et des prérogatives sont contrôlées par une minorité, celle-ci tend à empêcher l'accès à ces ressources en s'appuyant sur des moyens de légitimation divers (diplômes, statuts, etc.) ou sur la force physique.

La médecine est un bon exemple de légitimation des statuts. L'idéologie médicale affirme que le corps médical est le seul possesseur de la connaissance médicale légitime et le seul qui détienne le pouvoir de guérison. Le pouvoir médical repose donc sur une compétence, sur sa légitimation et sur l'exclusion des autres types de médecine de l'institution médicale. Le Droit leur attribue un domaine de compétences et empêche d'autres individus de pratiquer la médecine légale. Il s'agit bien d'une restriction d'accès à un ensemble de pratiques. Pour conserver ce pouvoir, un statut est mis en place et contrôlé par l'État. Situation qui n'est pas exempte d'effets pervers : la minorité peut créer un état de pénurie pour accroître ou conserver son pouvoir (par exemple en appuyant un processus de régulation [31] qui les avantage), ce qui induit involontairement un sous-emploi des capacités, voire un mauvais emploi des potentialités individuelles. En effet, les personnes désireuses d'exercer un métier sont parfois exclues à cause de l'état de pénurie entretenu par la minorité. Il existe alors une perte sèche en terme de potentialité de travail, car ces personnes motivées pourraient parfaitement contribuer à la réalisation du travail collectif. D'autre part, le prestige de ces professions qui découle de l'état artificiel de pénurie, peut envoyer de mauvais « signaux » aux acteurs sociaux. Ce qui va entraîner une mauvaise répartition des tâches. En effet, attirées par ce prestige, certaines personnes s'y engagent sans avoir réellement de passion pour l'activité en question, alors que d'autres plus motivées rempliraient probablement mieux cette fonction. Un système de brevets peut également engendrer de nombreux effets pervers, par exemple, prenons un cas fictif : les firmes pharmaceutiques doivent contribuer à guérir une maladie. Elles ont deux possibilités : fabriquer un vaccin (recherches longues et coûteuses, et bénéfices faibles) ou trouver un traitement à vie (recherches longues et coûteuses, mais bénéfices élevés). Elles vont bien entendu toutes choisir la deuxième solution et il s'en suit qu'une innovation sociale qui satisferait à peu près tous les acteurs sociaux ne sera jamais atteinte. Notons que même si plusieurs firmes économiques interviennent sur le RM et tiennent compte des actions des autres, le résultat est le même. Elles savent qu'aucune d'entre elles n'a intérêt à mettre en place un vaccin puisque celle-ci perdrait alors ses bénéfices. Bien sûr de telles situations sont essentiellement théoriques mais ce que nous pouvons retenir d'essentiel, c'est que l'application du pouvoir est généralement consécutive à : a) une limitation de l'accès à certaines ressources ou à un produit. b) La mise en place d'une contrainte qui vise à orienter le comportement des acteurs dans une direction particulière ou à interdire certains comportements (dans ce cas, le « produit » est l'action

d'autrui ou du groupe et le détenteur du pouvoir peut décider du type de production à réaliser. Il limite donc « l'accès » à certaines actions potentiellement envisageables). c) un accroissement des potentialités d'actions sur les biens et ressources physiques. Il est généralement déterminé par un échange. Plus l'échange est déséquilibré plus le pouvoir d'une partie sur l'autre est grand.

b) La régulation sociale peut exister sans l'exercice d'une autorité.

Une action organisée peut se réguler sans qu'il y ait des règles formelles dictées par une autorité ou une structure hiérarchique. La régulation dépend principalement des interactions ou des liens affectifs qui se nouent entre les individus, des représentations qui en découlent, d'un langage spécifique, de repères identitaires, d'ajustement mutuels, etc. Elle dépend également de la solidarité qui lie les membres d'une communauté et de la construction d'un sens donné à une action collective ou à une vie en commun. Les deux phénomènes, régulation et pouvoir émanant d'une autorité autonome et centralisée, sont alors largement indépendants. À tel point qu'un relâchement de la contrainte qui émane du pouvoir ne conduit pas fatalement au désordre. Il existe suffisamment de mécanismes de régulation indépendants de l'existence d'un pouvoir pour faire en sorte que la cohésion sociale se maintienne en son absence. Bien au contraire, une OC peut tendre à créer du désordre.

Pourtant, les tenants du pouvoir vivront généralement dans l'illusion que sans eux, l'ordre social n'existerait pas. Par exemple, un chef d'entreprise croira que c'est grâce à lui que l'entreprise ne fait pas faillite, et il est probable que les employés le croiront aussi. Des idéologies complexes vont se mettre en place et appuyer cette idée. Mais en réalité, l'ordre pourrait être presque entièrement indépendants de l'application réelle du pouvoir. Ce qui n'empêche pas que le pouvoir si il existe pourra influencer sur la forme de l'organisation, donc qu'il produit des effets sur la forme que prendra l'ordre social. Une situation cohésive où il n'y a pas de pouvoir est toutefois plus instable. Il existe un risque pour qu'une minorité s'impose comme la garante de l'ordre social et crée de ce fait un pouvoir centralisé [32]. Une telle situation répond à des contextes très classiques : situation de danger, situation de crise, violence, conflits pour accaparer des ressources, présence d'effets pervers, etc. Ces situations tendent à renforcer le pouvoir. C'est à dire que son domaine d'application grandit (il peut désormais ordonner de faire des choses qu'il ne pouvait pas auparavant) et que les ordres qu'il donne sont exécutés sans résistances ou négociations.

Un moyen de s'en convaincre est d'étudier des milieux qui présentent les mêmes caractéristiques techniques que le RC des logiciels libres, mais qui fonctionnent de manière hiérarchique : la science par exemple. C'est une preuve que le COC n'a pas à proprement parler de fonction de cohésion sociale ou d'innovation. Les spécificités technologiques, juridiques et économiques de l'activité informatique (et notamment le fait qu'il soit assez récent), lui ont surtout servi à se prémunir contre l'expansion d'un pouvoir interne ou de la domination par un pouvoir externe. Car les OC sont expansionnistes, les RC ne sont donc jamais à l'abri d'une annexion, d'une dissolution ou d'une marginalisation. Mais dans les LL, ces protections ont empêché la dérive vers une OC causée par l'expansion d'une autorité centralisée. Et en l'absence d'institutionnalisation, elles se sont organisées spontanément en RC.

c) L'institutionnalisation et la marchandisation tendent à raréfier les RC.

Comme nous le voyons, cette deuxième thèse permet d'expliquer pourquoi nous rencontrons si peu d'organisations fonctionnant en RC. Pour survivre, celles-ci doivent mettre en place des moyens de protection contre l'expansion d'un pouvoir centralisé. Dans le cas des RCLL, des conditions favorables ont rendu cette protection possible : vide juridique, facilité à contourner les mesures légales, mise en place de licences qui empêchent le contrôle des ressources par une minorité, éthique fondée sur le respect et l'égalité, cohésion sociale de la communauté, esprit de compétition et d'entraide, bonne circulation des informations, compétitivité avec les autres CO, transfert des fonds du RM vers le RC, etc. Mais généralement, les RC ont plus de mal à mettre en place un système de protection contre les pouvoirs. Notamment dans le cadre d'un contrôle spatial des activités (Foucault, 1975), dans le cadre des interactions de co-présence où des facteurs psychologiques peuvent intervenir fréquemment et où le recours à la violence physique, à la violence symbolique ou à la violence verbale est beaucoup plus

perceptible. Certaines conditions ou certains mécanismes tendent donc à accroître la probabilité de mise en place d'une autorité. Surtout dans le cas des phénomènes collectifs de grande ampleur, c'est à dire qui interviennent dans des ordres étendus.

Pour mieux le comprendre, on peut penser aux effets pervers. Pour Boudon (1997) les effets pervers expliquent la création de certaines normes et règles sociales. Les acteurs, confrontés à des effets pervers mettent en place un cadre normatif pour les contourner. Par exemple, le paradoxe de l'action collective de Olson n'est qu'un cas particulier d'effet pervers. Chacun des participants à une action collective, agit suivant une intention personnelle (travailler le moins possible en bénéficiant du bien public) et il en découle une suspension de la production du bien public. Cela oblige les acteurs à mettre en place des structures d'incitation ou à bloquer l'accès au bien public (ce qui revient à le privatiser), ou encore à se surveiller mutuellement pour voir si tout le monde travaille correctement. Comme le fait remarquer Boudon : « Le passage d'un système inorganisé à un système organisé est souvent dû à la volonté manifestée par les agents sociaux d'éliminer des effets émergents indésirables. » (Boudon, 1997, p. 120). Ceci implique que les acteurs sont capables de se mettre mutuellement d'accord pour transformer l'organisation collective (par exemple, ils vont déléguer à un individu la charge de contrôler le travail des participants à la production du bien collectif). En systémique, cela revient à dire que le système est capable de s'auto-organiser, de définir ses propres règles d'organisation en fonction d'une certaine finalité. Le problème central va toutefois être de savoir : 1. À qui revient l'autorité d'organiser le système (délégation ou imposition du pouvoir) ? 2. À qui va profiter cette organisation ? Car le risque est que cette institutionnalisation favorise ceux à qui revient le pouvoir de les édicter et de les légitimer, c'est à dire ceux qui tentent par ces règles de maintenir leurs positions dominantes et d'accumuler du capital et des ressources. Si bien qu'une fois cette organisation en place, ils vont mettre en place des stratégies de défense de leur position (surévaluation de leur capital symbolique, définition des règles du jeu, exclusion des contestataires, etc.). Deux types de légitimation interviennent alors fréquemment dans la légitimation du pouvoir : *la légitimation par la compétence et la légitimité par la mobilité sociale*.

La première, comme Bourdieu (1980) l'a montré, repose sur l'idée que le pouvoir, les postes hiérarchiques élevés doivent revenir aux personnes compétentes ou dotées de certains dons, de certains talents qui répondent à certains critères d'évaluation. La conséquence en est que quiconque souhaite contester un pouvoir ou agir en contradiction avec celui-ci doit d'abord détenir ces compétences pour paraître crédible. Si il veut légitimement contester la légitimation du pouvoir, il doit au préalable avoir fait la preuve qu'il dispose des compétences nécessaires pour le faire, il doit avoir fait montre de son « talent ». En sciences économiques, par exemple, la crédibilité passe de nos jours par la maîtrise des mathématiques, et quiconque veut produire une réflexion sur l'économie qui soit prise au sérieux par la communauté des économistes doit adopter le même langage au risque d'être accusé d'incompétence. Il s'en suit que ceux qui refusent d'entrer dans le jeu sont exclus de fait, leurs réflexions n'ont pas de légitimité. Par conséquent le discours du pouvoir nie toute forme de critique, en l'accusant de ne pas vouloir « entrer dans son discours » du fait de son incompétence. Toute critique est automatiquement rejetée dès lors qu'elle n'entre pas dans sa logique et dans son langage. Mais comme le montre par exemple Feyerabend (1988), adopter un langage est loin d'être neutre, car le langage « sélectionne » des faits et des raisonnements pertinents. Par conséquent, en devant adopter le même langage que le discours du pouvoir, un acteur perd la possibilité de construire une argumentation contre la légitimation de ce pouvoir. Cela d'autant plus que ceux qui progressent dans la hiérarchie sociale sont généralement ceux qui sont le plus tentés par l'exercice du pouvoir et qui ont le mieux intégré l'idéologie du pouvoir. En général, les autres abandonnent avant. On conçoit alors le profond immobilisme auquel peut aboutir un tel CO. En effet, les évolutions ne peuvent théoriquement venir que du haut de la hiérarchie, mais le problème est que ceux qui s'y trouvent ont déjà fait preuve de leur docilité envers l'idéologie dominante et ont attesté en tous les cas de leur souhait de détenir du pouvoir ; donc ils admettent implicitement et défendent la pertinence des critères d'évaluation qui participent aux fondements même du pouvoir. La boucle est bouclée. L'immobilisme pourrait toutefois être atténuée par la mise en concurrence des organisations ; il serait alors affaibli par des mécanismes de marché (plutôt que d'entrer dans le jeu, les acteurs créent leur propre structure), mais comme d'une part, le cadre juridique et culturel les oblige à produire une OC et que d'autre part, certains secteurs d'activité tendent à être dominés par un monopole, il arrive qu'il n'y ait aucun échappatoire (au moins légalement). De plus, le mode de sélection des

entreprises entre elles (viabilité économique) qui vient du CO du secteur, oblige les entreprises à assimiler certaines valeurs (Boltanski et Thévenot, 1991) ou critères d'évaluation, comme par exemple l'efficacité économique, technologique, etc. Ces critères deviennent alors rapidement une marque de pouvoir qui se diffuse parmi les acteurs du secteur d'activité, et ces derniers se classent alors entre eux en utilisant ces nouveaux critères (par exemple la compétence informatique). La situation reste alors à peu de choses près la même, hormis le fait que les organisations gagnent en souplesse pour rester compétitives, et le pouvoir peut se déplacer d'un département à un autre (Mintzberg, 1982), du moins tant que des innovations parviennent à se diffuser dans le secteur d'activité où se concurrencent les entreprises.

La mobilité sociale constitue une autre forme de légitimation (Baudrillard, 2003). Elle consiste à laisser croire à tous les étages sociaux d'une organisation qu'il existe un espoir d'ascension sociale, et donc que l'égalité des chances et des conditions à laquelle aspire les citoyens est assurée dans les faits [33].

Remarquons que pendant longtemps, en Occident, les conditions juridiques et culturelles ne le permettaient pas, ou très rarement, ce mode de légitimation était donc absent, il reposait en fait sur la transmission héréditaire de certains attributs individuels (à une personne correspond des propriétés jugées objectives). Mais de nos jours, cette croyance est plus ou moins délaissée, et s'y est substituée la croyance dans l'influence conjointe d'attributs individuels innés ou acquis et d'une capacité d'agir sur le cours des événements qui influe sur les potentialités de mobilité sociale (en d'autres termes, celui qui veut y arriver peut y arriver, pourvu qu'il s'en donne les moyens et qu'il en ait les capacités). Au moins si la chose paraît difficile à réaliser, l'espoir existe. Cette croyance diffuse le discours sur la légitimation du pouvoir dans les organisations. Toute personne qui adhère à cette croyance peut prétendre à accéder aux plus hautes fonctions, pour peu qu'elle présente ces fameux dons et compétences (ou qu'elle ait de la chance). Ce qui implique qu'elle va devenir un vecteur du discours dominant dès lors qu'elle se situe dans une optique carriériste, ou dès lors qu'elle aspire à monter vers le haut de la hiérarchie sociale. Pour autant, il n'est pas du tout évident qu'elle puisse parvenir à se hisser plus haut que son statut initial. En fait de nombreuses études ont montré qu'à tous les stades de la progression, un contrôle existe et qu'il provoque une exclusion massive des acteurs motivés, qui finissent par se résoudre à occuper des rangs inférieurs (Bourdieu, 2002a). Mais ces personnes peuvent-elles pour autant échapper à la volonté de faire carrière ? Quelqu'un qui nierait le bien-fondé d'une telle dynamique sociale se verrait aussitôt accusé de ne pas vouloir entrer dans le jeu du fait de son infériorité, ou de cacher un sentiment de jalousie envers ceux qui réussissent. La contestation du pouvoir est là encore rendue impossible par « la circularité » du discours. Celui qui critique le pouvoir est en fait un envieux, ou un arriviste déchu, etc. Les acteurs sont donc contraints à assimiler le discours et éventuellement contraints à se lancer dans la quête de pouvoir si ils sont suffisamment motivés et si ils n'ont pas été démotivés par l'inertie et les rouages complexes de la violence symbolique des institutions de socialisation, parmi lesquelles on peut ranger les entreprises comme le montre Sainsaulieu (1977), qui tendent à assimiler compétences et rang social (Bourdieu, 2002b). Il me paraît d'ailleurs intéressant de souligner ici que ce maintien du pouvoir n'obéit pas alors forcément à une intentionnalité machiavélique des élites. En fait, le discours de légitimation du pouvoir circule essentiellement dans le corps social par le biais des représentations et des critères de classement qui vont se diffuser spontanément et acquérir une certaine autonomie. Par exemple, un critère de classement qui permet d'ordonner les gens suivant leurs compétences, jugés objectifs, sera accepté comme tel par la majorité des membres d'une organisation, même par ceux qu'il défavorise. Il en découlera certaines prérogatives de pouvoir attachées au statut d'une personne suivant ces critères de compétences. Et à la limite, si la personne semble ne pas posséder les compétences en question, son pouvoir risque d'être contesté. Nous voyons alors que la croyance collective dans l'efficacité et dans l'objectivité des critères de classement est à la base même de la légitimation du pouvoir.

Un autre point qui mérite d'être mentionné est que les effets pervers sont définis socialement à travers la communication entre les acteurs. C'est grâce à elle qu'ils définissent et admettent l'existence des effets émergents ou des externalités. Notons alors qu'il y a un enjeu très net dans la dissimulation des externalités, puisque bien souvent, lutter contre elles demande un investissement important. C'est le cas dans la pollution non intentionnelle. Ce point est lourd de conséquences. Car il suppose intrinsèquement que pour lutter contre un effet pervers, les acteurs sociaux doivent 1. pouvoir faire le lien entre leur action et le résultat de leurs actions et donc de comprendre ou d'interpréter les causalités intermédiaires entre l'action et ses conséquences. Or c'est bien à ce stade qu'une idéologie peut intervenir. 2.

Communiquer entre eux sur l'observation et la façon de déceler des effets pervers. Ici, le pouvoir peut tenter de freiner la communication libre et horizontale. 3 Mettre en place des structures pour les atténuer. Les acteurs sociaux étant dotés d'une conscience réflexive (Giddens, 1987). Ils sont à même d'observer leur organisation sociale et de la modifier.

À ce stade la difficulté, c'est qu'il existe presque toujours des conflits de finalités entre différents types d'organisation possible. Certains acteurs vont contester le type même de l'organisation qui produit les effets pervers, remettant ainsi en cause les acquis de ceux qui profitent d'une telle organisation (Bourdieu, 2001). Par conséquent, la légitimation de l'organisation du système social supposera la mise en place d'une idéologie qui légitime de manière théorique l'organisation du système et qui fournit aux individus les moyens d'assimiler cette théorie, c'est à dire qui donne suffisamment de ressources intellectuelles aux acteurs (langage, valeurs, raisonnements, méthodes,...) pour que d'une part cette organisation puisse perdurer (donc que les effets pervers soient limités dans leurs conséquences) et que les acteurs puissent se coordonner, et que d'autre part, ils soient capables d'intégrer l'idéologie ou le système de valeurs (Berger et Luckmann, 2003). Ce point est important car pour simplifier, il pourrait exister deux manières de limiter l'intensité d'un effet pervers (ou d'accroître celle d'un effet émergent désirable, par exemple, tout le monde parle le même langage, donc tout le monde se comprend) : 1. Mettre en place un système d'interdictions, donc de contraintes structurelles. 2. Convaincre les acteurs sociaux de contrôler réflexivement leurs actions (discours idéologique). Mais une fois qu'un de ces systèmes est mis en place, il va être réinterprété par les agents et de ce fait plus ou moins déformé, car il constitue un puissant frein au désir individuel. Il finit par être organisé avec d'autres sanctions de manière cohérente à travers des systèmes complexes de mythes, religion, etc. Il se peut également qu'il donne lieu à des comportements accomplis de façon mécanique selon une conscience pratique (Giddens, 1987 ; Schütz, 1998), et les mécanisme d'imitation, de conformisme joueront alors un grand rôle dans sa perpétuation.

d) Le CO de la production et de la transmission du savoir au sein d'une activité va déterminer son CO.

Pourquoi dans les sociétés hiérarchisées, les CO alternatifs sont-ils considérés comme des utopies ? Comment un pouvoir s'installe progressivement et parvient à légitimer l'organisation en place, à incorporer les déviants et les contestataires, à diffuser son idéologie, à s'étendre, à légitimer sa supériorité, etc. ? Une réponse à ces questions est que l'idéologie du pouvoir s'appuie pour l'essentiel sur « la thèse fataliste » et sur l'institutionnalisation du savoir. Le pouvoir se légitime en niant la possibilité de CO différents (Berger et Luckmann, 2003) et surtout, en institutionnalisant le savoir pour assurer cette légitimation. Comme les êtres humains sont dotés d'une conscience réflexive. Ils pensent leur pratique et leurs relations sociales, mais ils ne la pensent pas n'importe comment, ils la pensent entre certaines bornes. Et ces bornes vont fixer d'elles-même une limite à l'organisation sociale. Une solution pour les détenteurs du pouvoir est alors de faire croire à l'impossibilité d'un changement social qui soit guidé réflexivement par les acteurs. Mais le problème peut s'avérer plus complexe car le pouvoir peut aussi imposer l'idée que le groupe doit tout faire pour avancer dans la bonne direction. Changement qui doit faire appel à des moyens coercitifs. En d'autres termes, un tel changement ne remet pas en cause les privilèges, au contraire il peut même renforcer la hiérarchie en légitimant la contrainte par la nécessité d'atteindre des objectifs ou en forçant les acteurs sociaux à s'investir d'avantage dans un changement dont de toutes manières, ils ne récolteront pas vraiment les fruits.

Pour résumer, l'idée centrale de cette deuxième thèse consiste à affirmer que l'institutionnalisation et la marchandisation du savoir n'ont souvent d'autres buts que de permettre à une minorité ou à des minorités en concurrence d'asseoir leur pouvoir. Les mécanismes de légitimation d'un statut ou d'un ensemble de connaissances ont essentiellement cette fonction. Il ne sert donc à rien de rechercher une légitimité ultime, fondée par exemple sur la raison universelle, aux ensembles de statuts et de rôles ou de leur attribuer une fonction de cohésion sociale. Si ils existent, c'est qu'ils ont été mis en place par des minorités qui souhaitent acquérir un pouvoir local (corps médical, scientifique, armée, politiciens, artisans, etc.), si ils sont perpétués, c'est que des individus souhaitent conserver ce pouvoir ou l'acquérir. L'institutionnalisation du savoir, et des compétences, semble de ce fait s'apparenter pour l'essentiel à un moyen de perpétuation des élites (même si ces dernières subissent un turn-over). Autrement dit, il est

parfaitement possible dans bien des cas de s'en passer [34].

Nous pouvons en conclure que sous certaines conditions de protection, il est possible de mettre un RC en place, tout comme il est possible de mettre une OC en place. Cela implique que les individus disposent du choix (collectif bien sûr) de mettre en place une organisation qui leur convient. Notons que la conséquence la plus importante de cette proposition est d'invalider toutes les explications du changement social qui reposeraient sur un ensemble simple et souverain de mécanismes causals. Ces propositions expliquent pourquoi il y a coexistence de plusieurs types d'organisation dans le secteur d'activité de la production des logiciels. Les individus choisissent le CO qui leur convient le mieux en fonction de leurs affinités et de leurs goûts. Mais les différences technologiques n'induisent pas l'impossibilité catégorique d'un RC, elle montre simplement que certaines conditions rendent plus facile et moins instable la mise en place d'une telle organisation. Donc non seulement un RC peut parfaitement exister, mais constitue un état de la société assez naturel, et nous ne voyons pas de contraintes dans la nature humaine qui soient si fortes qu'elles en empêcheraient l'existence. Certaines contraintes en rendent certes difficile la mise en place (ce qui favorise l'expansion des OC), mais pour peu que des acteurs s'en donnent la peine, il est parfaitement possible d'étendre une telle structure à des secteurs d'activité autres que le secteur des logiciels. Par exemple, dans le domaine des sciences, des biens culturels et de la production intellectuelle en général, un tel CO est parfaitement possible, pourvu qu'on parvienne à limiter la force des idéologies qui légitiment la fermeture de la science.

C. Aspects normatifs.

Thèse 3. Les deux premières thèses démontrent que la possibilité qu'un RC existe dépend en partie du fait que les acteurs la croient réalisable ou possible. Or l'idéologie dominante tend généralement à les faire passer pour des utopies. Il faut donc montrer au contraire en quoi le RC est un système parfaitement viable et pourquoi il est selon nous souhaitable dans certains secteurs d'activité.

Une telle thèse repose sur une proposition tacite, le COC engendre de nombreux effets indésirables et les OC sont dans une certaine mesure inefficaces. Par exemple, l'institutionnalisation conduit à une allocation des ressources et à des niveaux de bien-être qui sont loin d'être optimaux ; ou encore, un système de rétributions peut créer de grandes inégalités, liées à la possibilité de capitaliser la monnaie. Ces CO engendrent une authentique perte sociale (bien-être inférieur à une situation optimale). En examinant certains de ces effets indésirables, il paraît parfaitement légitime de se demander si les CO alternatifs permettent d'y apporter quelques remèdes ou de les envisager sous un nouvel angle. C'est en cela que l'étude des RC peut nous être utile, elle permet par exemple de fixer des limites raisonnables aux mécanismes de marché. Mais une telle réflexion suppose bien sûr au préalable que les contradictions qui pèsent sur le bon fonctionnement de ces organisations soient mises en relief. Remarquons déjà qu'un RC est théoriquement confronté aux problèmes suivants : 1. Il repose sur la libre adhésion des membres, puisque toute coercition serait en contradiction avec les principes de base. Il s'en suit un problème de recrutement. 2. Il doit mettre en place deux « systèmes » : un système qui empêche la coercition d'un pouvoir à l'intérieur de l'organisation ou le blocage de l'accès à certaines ressources, et un système qui la protège d'un pouvoir externe. 3. Enfin, l'adhésion aux règles mutuelles doit reposer au maximum sur un libre consentement, ce qui est parfois difficile à atteindre.

Ajoutons pour finir que réfléchir à l'application de formes d'organisation alternatives relève d'un véritable travail de sociologie. Trois raisons nous poussent à le croire :

- C'est une conséquence de la thèse 2. Si la « thèse fataliste » contribue à légitimer l'idéologie lorsqu'elle entre dans une posture intellectuelle de nature positiviste ou naturaliste, ou encore en se contentant de décrire la société telle qu'elle est comme si il s'agissait de quelque chose qui serait indépendant des acteurs qui la compose, on peut en conclure que la sociologie doit répondre à deux fonctions : déjouer l'idéologie dominante en montrant que des organisations alternatives sont

théoriquement possibles, mettre en place des expérimentations de telles organisations en s'aidant par exemple de l'étude de RC préexistants. Nous pensons alors que la sociologie gagnerait à retrouver les intuitions de ses premiers fondateurs (Comte par exemple) en unissant à nouveau action sociale et réflexion sociologique. Le courant de la sociologie radicale aux États-unis repose sur cette idée (Colfax, Roach, Gouldner). Celui de la recherche-action également (Crezé et Liu, 2006) Mais de toute manière, qu'elle ait été précédée ou non, toute méthode de recherche sociologique devrait s'avérer valable, il devrait être permis d'innover en la matière, et le seul moyen pour y arriver, c'est de se démarquer des méthodes préexistantes et de ne pas se voir imposer de lignes directrices de recherche qui sont souvent d'ailleurs édictées suivant les statuts hiérarchiques (Feyerabend, 1996 ; Bourdieu, 2001). Il s'agit d'une démarche scientifique à part entière qui a l'avantage de respecter le choix des individus. Elle repose sur le schéma séquentiel classique : observation, expérimentations, nouvelles observations, etc. Le sociologue n'a aucun rôle là dedans, hormis un rôle d'impulsion et un rôle de compte-rendu. Notons toutefois que tout le monde peut effectuer un compte-rendu puisque le sociologue n'a pas le monopole de la connaissance sur l'organisation sociale (Schütz, 1998).

- Toujours en conséquence de la démonstration de la thèse 2, une réflexion idéaliste ou même irréaliste s'avère d'une grande utilité pour la sociologie des organisations. En effet, elle permet de pénétrer des domaines de possibilités qui ne peuvent être appréhendées par l'observation. Car l'imaginaire social a une part intégrante dans l'action, il permet de mobiliser des énergies et de confronter les acteurs à des situations nouvelles [35]. D'une certaine manière, la plasticité des organisations sociales laisse donc le choix à des expérimentations diverses, qui doivent reposer sur quelques postulats éthiques de base : consentement, pas de coercition, pas de statut différent entre le sociologue et les autres, pas de finalités liées à une organisation centralisée, etc. (Liu, 2003). En fait, nous partons ici du postulat que c'est aussi en se confrontant à des situations sociales de manière active que nous pouvons parvenir à les connaître (Touraine, 2000), et il n'y a pas une méthode pour ce faire, mais probablement une infinité de méthodes possibles (Feyerabend, 1988).
- Enfin, nous pensons que de telles expérimentations sociologiques sont souhaitables du fait de l'évolution de la société actuelle. En effet, il semblerait que de plus en plus, la notion d'autorité soit fortement contestée, et les règles reposent aujourd'hui, quand elles ne sont pas encadrées par un cadre juridique qui déséquilibre le rapport d'égalité entre les parties, d'avantage sur un consentement commun entre acteurs, sur des négociations, ou sur des discussions sur le sens de ces règles, que sur la soumission irréfléchie à une autorité. Elle doivent surtout respecter quelques grands principes communs entre lesquels tout, ou presque tout est possible. Et finalement, ces grands principes dépendent largement du contexte d'action, de telles sortes que les règles sont généralement déterminées en situation (Strauss, 1992). De ce fait, les systèmes de valeurs qui guident ces principes ne s'accompagnent pas forcément de l'application d'un ensemble de règles prescrites qui seraient liées solidairement entre elles de manière arbitraire. Comme les acteurs sociaux demandent à relativiser les règles et à ne devoir les appliquer que si ils les comprennent, la sanction devient alors secondaire.

3) Dynamiques et implications politiques et éthiques des réseaux coopératifs.

A. Les causes complexes de l'évolution des RC.

Comment évoluent les RC ? Comment interagissent-ils avec leur environnement ? Avant de répondre à ces questions, on peut tout d'abord remarquer que le fonctionnement des RC est subordonné à la manière dont ils s'inscrivent dans le corps social. C'est à dire, à la fois comme entité agissante qui structure ce corps social, et comme entité construite, qui s'imprègne du milieu dans lequel elle évolue et qui s'adapte à ces évolutions. Cette rétroaction s'illustre par exemple dans la médiatisation des RC au sein de l'activité informatique : l'enthousiasme qu'ils suscitent, leur déploiement dans des domaines d'activité toujours plus variés, sont autant de facteurs assurant leur croissance productive et leur bon fonctionnement. Réciproquement, cette attirance qu'ils génèrent, sera d'autant plus forte qu'ils occuperont un espace plus large dans le champ productif. L'essor des RC a ainsi un caractère auto-entretenu - tout comme une

religion, une langue ou l'inflation. L'expansion et la croissance d'un RC augmente sa valeur et sa légitimité, ce qui facilite son expansion et sa croissance. Concrètement, si l'on cherche un exemple précis, dans le RCLL, la qualité des logiciels dépend de leur diffusion, car un problème est d'avantage susceptible d'être détecté sur un logiciel très utilisé. Comme de plus, l'augmentation de la qualité accroît la demande pour ce logiciel, il y a bien un effet « feed-back ». En fait, cette propriété des RC est souvent à rattacher à la nature spécifique des droits qui portent sur les biens qui y circulent. Dans la mesure où l'accès aux biens n'est pas restreint, et que la consommation d'un bien, ou d'un service, équivaut en partie à le produire, plus le RC est grand, plus il est productif, et plus il gagne en qualité de production. Ce n'est pas le cas dans un RM, où les acteurs vont tenter au maximum d'imposer la rareté des biens qu'ils produisent, où les économies d'échelle peuvent diminuer la qualité des biens de grande consommation, et où les producteurs ont tout intérêt à creuser le fossé entre production et consommation. En outre, il faut remarquer que l'entrée dans certains RC requiert certaines compétences techniques. On peut alors dire qu'il y a un apprentissage requis pour accéder à la consommation (souvent le même que celui qui est nécessaire à la production). Par conséquent, pour que l'offre de biens trouve des débouchés, elle doit forcément conditionner la demande interne (celle des acteurs du réseau). Prenons le cas d'une doctrine, le politicien ne cherche pas à restreindre l'accès à ses idées, il cherche au contraire à les diffuser au maximum. Car plus les idées sont diffusées, plus elles gagnent en valeur. Le militant « consomme et produit simultanément » des biens idéologiques. On ne peut pas alors parler d'économie des idées au sens strict du terme, car la rareté des biens diminue leur valeur en terme d'échange (schématiquement, bien entendu). Tout cela implique qu'il faut appréhender le développement des RC comme un système complexe, fruit d'un long processus historique qui mêle des événements, des acteurs d'origine diverses, dans un environnement culturel, économique et politique en perpétuelle transformation.

B. Coopération, concurrence et régulation décentralisée.

Examinons maintenant plus en détail le fonctionnement des RC. Premier constat : les RC ne sont pas des organisations au sens traditionnel du terme. Ce sont des réseaux dont les frontières sont mal définies, qui sont structurés par des règles et des contraintes techniques évoluant rapidement, et dans lesquels circulent librement des idées, des biens, et de l'information. Ce qui n'est pas le cas d'un RM où il y a des rétentions et asymétries d'informations artificielles (c'est à dire causées sciemment par les acteurs) et où un ensemble de règles doivent être fixées et stables (droits de propriété, personnalité juridique, respect des contrats...). Cette libre circulation permet aux acteurs intégrés dans ces réseaux de transformer rapidement la structure du réseau pour l'adapter à l'environnement (puisqu'ils disposent des informations nécessaires pour le faire), et tout cela sans que cette transformation ne soit supervisée par un organisme autonome et coercitif (un planificateur central). Cette structure est donc loin d'être figée, elle peut être améliorée à tout moment par n'importe quel acteur, qui peut même créer des structures concurrentes, et ajuster les paramètres de certaines variables, pour améliorer les produits, gérer l'ordre local et l'ordre étendu. Pour résumer, dans la mesure où tout le monde peut participer librement à l'élaboration du bien collectif, et donner son opinion sur la meilleure marche à suivre, non seulement les frontières de ces réseaux sont mouvantes, dynamiques et imprécises, mais de plus, l'évolution interne de ces réseaux est le fruit d'une auto-observation permanente, qui est relativement bien distribuée entre les acteurs (tous les acteurs y participent à peu près à égalité).

Ceci est accentué par le fait qu'il n'y a pas de contraintes pesant sur la participation. Celle-ci est libre, et elle l'est dans les deux sens, les acteurs peuvent aider comme ils le souhaitent, il ne sont pas contraints de le faire, mais ils ne sont pas non plus empêchés de le faire. Ils coopèrent sur la base du libre consentement. La liberté de coopérer et de s'entraider y est aussi importante que la liberté de ne pas le faire. Comme le faisait par exemple remarquer Stallman (1998), le président de la Free Software Fondation, les gens sont presque insultés quand ils s'entraident et, la coopération est qualifiée par certains de piraterie, alors que toute société est basée sur la bonne volonté, la coopération avec les autres. En fait, ces gens coopèrent mais finissent par associer la coopération à une faiblesse, ils pensent devoir refuser la coopération, ils sont convaincus que la coopération est mauvaise. Toutefois, selon Stallman, les faits montrent qu'en réalité beaucoup de gens travaillent sur le logiciel libre. Une fois qu'un programme libre est accepté, il y aura beaucoup de monde qui contribueront à ses améliorations, sans qu'on connaisse leur identité. En fait, il peut arriver que l'afflux de contributions soit si grand que l'auteur

ne peut presque pas l'utiliser.

Au coeur du fonctionnement des RC, il existe également un « processus d'auto-organisation », fondé sur une concurrence non marchande. C'est à dire une concurrence où la sanction n'est pas la mort de celui qui n'est pas concurrentiel, mais plutôt son manque d'influence ou son isolement. Dans le RCLL, il devient par exemple un membre dont l'activité n'aura pas d'intérêt pour les autres membres. Par conséquent, personne ne le suivra. Cette concurrence autorise les acteurs à choisir entre différents projets, normes, CO, ou même à les inventer. Elle est une contrainte en terme de « facilitation de pouvoir » (puisque'il y a des disparités dans la répartition de la réputation, des capacités, des ressources et du pouvoir de diffusion), mais elle n'est pas une contrainte en terme de liberté d'agir. N'importe qui peut monter un projet parallèle complètement absurde et délirant ! Mais personne ne s'y intéressera. La concurrence entre projets et entre points de vue, et l'égalité entre les projets et les acteurs, est donc au coeur même du développement des RC. Conséquence logique, l'évolution des RC, dans la mesure où, 1. des projets inutiles survivent, 2. les améliorations sont transmissibles d'une organisation à une autre, et 3. les améliorations sont conditionnées par les interactions directes avec l'environnement, se rapproche du lamarckisme, et non du darwinisme comme on l'entend fréquemment [36].

Dans le RCLL, il faut tout de même ajouter qu'au niveau local, il existe une planification. Un chef de projet gère les contributions de chacun et donne les grandes lignes d'orientation. Même si la sélection est parfois assurée sur les listes de discussion par les débats portant sur la qualité et la viabilité du produit, elle l'est in fine par ce chef de projet ou ses lieutenants. Ce qui peut d'ailleurs poser problème quand le nombre de contributions est trop élevé [37]. Seulement, si il y a des désaccords persistants, il peut y avoir scission en des projets distincts et indépendants : des « forks ». Il est également arrivé que des chefs de projet soient contraints d'abandonner leur projet, car leurs vues divergeaient de celles des contributeurs. Mais le recours à l'arbitraire n'est pas à exclure dans les projets. Par exemple, à l'intérieur du projet Debian, l'organisation sociale est structurée de manière très hiérarchique. Un RC est donc une fédération de micro-structures favorable à un certain individualisme, voire à un certain autoritarisme. Un RC est-il alors une forme d'anarcho-capitalisme s'appuyant sur des contrats mutuellement consentis et facilement révocables ? La question peut être posée, car dans le RCLL, il existe des liens étroits avec cette doctrine. Raymond, le président de l'*Open Source Initiative* affirme par exemple :

Je suis anarchiste. Je trouve qu'il serait mieux de vivre dans une société qui respecte la loi et l'ordre mais sans gouvernement. Il est bien d'avoir des tribunaux, la police et même le droit de la propriété intellectuelle, à condition que tout cela ne soit pas monopolisé (...). Tout ce que nous faisons, nous le faisons au nom du marché libre. [38]

En fait, Raymond est un libertarien. La concurrence entre les licences qu'il promeut est à envisager dans cette optique, et le RCLL n'est pas anarchiste dans le sens où nous l'entendons en Europe, mais en partie dans l'optique de la philosophie anarchiste américaine, plus individualiste (Imhorst, 2005). Ils favorisent la coopération et le don, mais ne condamnent pas le profit, la hiérarchie et l'initiative individuelle. L'important est toutefois que ceux qui intègrent les RC peuvent exprimer plus librement leur créativité qu'ailleurs. Il en résulte une très grande diversité des points de vue et des expérimentations. Cette caractéristique des réseaux permet alors une très bonne adaptation de l'organisation socio-technique à son environnement [39].

C. Les transformation du discours.

La progression des RC soulève de nombreux enjeux. Par exemple, dans le quotidien *Le Monde* daté du 19 février 2005 (p. 13), le président de l'*UFC Que choisir*, s'exclamait à propos du peer-to-peer, « Nous vivons une révolution industrielle, un de ces moments charnières qui emportent ceux qui ne s'adaptent pas ». Nous voyons ici que dans l'univers du discours, les acteurs interprètent, jugent, légitiment, théorisent et intègrent les transformations économiques et sociales en provenance des RC ; et il faut noter

que ces nouvelles pratiques sociales bouleversent l'ordre établi, à la fois en renversant les rapports de force entre les acteurs, en chamboulant l'ordre des valeurs légitimes, et aussi, en ouvrant un répertoire de possibilités d'action sociale et de nouvelles perspectives, qui seront autant de points d'ancrages pour des acteurs en quête d'une alternative. Les mutations engendrées par l'essor des RC, produisent donc des discours que les acteurs s'approprient, ou qu'ils inventent, pour « faire face » à cette situation inhabituelle. Ces discours cachent des conflits d'intérêts, des appréciations contradictoires, des préjugés, des craintes, des simplifications et des espérances. Car ils sont non seulement des outils de description, mais également, des outils de légitimation, d'argumentation et de prospection (ils permettent de concevoir et d'imaginer d'autres types organisationnels). Décrire une technologie en mettant en avant certains de ses aspects, faire l'exposé de ses implications, c'est dans le même temps, préparer le terrain à un jugement, ou à une action politique ou juridique. Les RC ne sont alors pas une machinerie bien huilée, structurée par des règles figées qui sont maintenues par une autorité intellectuelle et politique, ils sont en fait un espace théorique, un lieu de négociation, de réflexion, où, pour reprendre l'expression de Schütz, les *sociologies profanes* utilisées par les acteurs, sont des pièces cruciales de son fonctionnement.

À titre d'exemple, les acteurs économiques traditionnels du monde informatique (les grandes entreprises du secteur comme IBM, HP, Sun Micro-System), arborent une attitude ambiguë vis à vis du mouvement Open Source. Il est à la fois pour eux une ressource, puisqu'il permet de bénéficier d'une main d'oeuvre à faible coût, mais il est également une source de danger, puisqu'il peut signifier à terme la mort programmée des éditeurs de logiciels propriétaires [40]. Comme on peut s'en douter, les manœuvres de positionnement idéologique des firmes informatiques, sont toujours à inscrire dans ce contexte. Par exemple, Sun Micro-System, un des acteurs privés qui a le plus contribué à la croissance des LL, fait montre d'une ambiguïté évidente à leur égard [41].

Mais remarquons que les RC sont avant toute chose, un lieu où les acteurs communiquent entre eux pour le plaisir de le faire et de se connaître, mais aussi pour donner son point de vue, participer, et « troller » (sur internet, il y a les chat, les forums, les listes de discussion, etc.) [42].

D. Efficacité et liberté dans les réseaux coopératifs.

Plus fondamentalement, l'organisation des RC s'appuie sur une conception novatrice du rapport entre discours, censure et pratiques sociales. En effet, ces réseaux sont en opposition radicale avec les méthodes des acteurs qui occupaient jusqu'ici le terrain politique de la coopération. Pourquoi ? Car on peut dire qu'ils opposent à la rigidité des idéologies, et à la verticalité de la transmission du savoir, la souplesse, la diversité, le contrôle horizontal et la liberté du discours. À la mise en place progressive d'une ingénierie sociale garante de l'ordre social, à l'élitisme et à l'hermétisme des sciences qui sont chargées de planifier l'ordre social, soit en somme au taylorisme ou au saint-simonisme, ils opposent une rationalisation par le bas, une construction de l'ordre non plus verticale et descendante, mais ascendante et horizontale. Construction à laquelle chacun peut participer en droit, librement et égalitairement [43].

L'innovation sociale n'est donc pas nécessairement descendante, et l'auto-organisation des RC prouve qu'il est possible de construire un ensemble de règles, de concepts, d'idéologies « en provenance de la base », dès lors que les libertés individuelles sont assurées et que la libération des potentialités créatives individuelles est facilitée (ici le vide juridique est crucial). Il ne doit donc pas y avoir de monopole idéologique, qui soit maintenu par la violence physique ou symbolique, pour que l'innovation ascendante existe. De plus, il ne faut pas que les coûts d'entrée dans le réseau soient trop élevés. Si un acteur veut exprimer une idée neuve, il doit pouvoir le faire sans être entravé, et doit pouvoir disposer des outils pour cela. C'est à dire : pas de censure, pas de critères de sélection fondés sur le niveau et la qualité des connaissances, pas de contraintes de diffusion, pas de contraintes liées au conformisme intellectuel (qui peuvent être très puissantes), pas d'isolement, etc. C'est à ces conditions qu'il est possible de briser le monopole idéologique qui sert le pouvoir en place, et assurer le développement des potentialités individuelles ou collectives.

Nous apercevons ici, ce qui est peut-être l'essentiel, le point nodal des RC. Ils ne construisent pas seulement une frontière qui limite les inégalités économiques et politiques, ils érigent avant toute chose,

et dans un premier temps, un rempart à « l'autoritarisme intellectuel ». Comme le dit Richard Stallman : « *“Free software” is a matter of liberty, not price. To understand the concept, you should think of “free speech”, not “free beer.”* » C'est l'un de ses aspects qui passe souvent inaperçu. Les RC représentent une alternative à l'ordre établi, non seulement en terme d'organisation politique et économique (distinction traditionnelle qu'ils font d'ailleurs voler en éclat), mais surtout dans la manière dont ils amènent à envisager sous une nouvelle perspective *le rapport entre la communication et la pratique*, entre le discours idéologique et l'action collective, entre la liberté d'expression et la liberté politique. Ils ne font pas de ruptures entre la liberté épistémique et la liberté politique [44] et à la différence des expériences libertaires traditionnelles, ils n'ont pas donné lieu à des expérimentations sociales fondées sur une idéologie fixe et coercitive.

Le plus surprenant, c'est qu'en terme de performances, ce relâchement de la contrainte est plutôt une réussite. En effet, dans les OC, il n'y a certes que peu de problèmes liés à l'incitation pour la participation à la production au bien, en revanche, il existe un évident sous-emploi des ressources et de nombreux dysfonctionnements. Ainsi, dans la mesure où l'accès la production est limitée, et où, dans le cas des IH, l'innovation est pilotée par le sommet, ils ne peuvent bénéficier de la bonne adaptabilité des RC. D'autres raisons pourraient bien sûr être mentionnées.

Ce qui nous amène à défendre la thèse suivante : la liberté au sein des RC ne réside pas dans le contenu des idées que ses acteurs défendent, ou dans l'application qu'ils font d'une doctrine sociale, mais dans leur capacité à gérer de manière décentralisée et concurrentielle la production du réseau en la « collectivisant », et en garantissant en permanence l'innovation sociale et technologique. Cette innovation continue est rendue possible par un équilibre des contre-pouvoirs tout à fait particulier, rendant permanente et généralisée la concurrence, et donc, particulièrement difficiles, les abus liés à l'appropriation des idées et des produits de l'activité. L'efficacité des RC ne peut donc se déduire de l'application d'une doctrine ou d'une concurrence économique qui conduit à l'appropriation oligopolistique d'une ressource par un nombre restreint d'acteurs. Elle ne peut se comprendre qu'à la manière d'un réseau concurrentiel, fondé sur le principe de la libre adhésion aux modes de production, aux règles d'organisation sociale, aux modes de coopération, aux doctrines, aux droits de propriété, aux directions décisionnelles concernant l'action collective, etc. Les RC se différencient des CO traditionnels, par le surcroît de concurrence, et donc de liberté, qu'ils offrent aux individus, en terme de coopération et de solidarité, de participation libre à la production et de détermination de la nature du bien collectif. Ils ne limitent pas la concurrence au simple choix du consommateur. Ils l'étendent à l'ensemble du système productif et politique. Fondamentalement, les RC garantissent que l'union entre intérêt individuel et collectif ne sera pas entravée par une ligne idéologique, ou par son appropriation par les acteurs privés ou publics. Cette distinction entre intérêt privé et public étant au fondement même de l'autorité étatique [45]. On pourrait dire alors qu'ils marient en cela la critique du *monopole radical* [46] (Illich, 2004) du *monopole idéologique* (Feyerabend, 1996) et du *monopole étatique* (D. Friedman, 1992).

Il faut toutefois tempérer un tel enthousiasme. Car les RC présentent également certaines limites. Limites, non en terme d'applicabilité, mais dans leur capacité à assurer le développement des libertés individuelles. Les RC ont en effet leur propre logique et secrètent leurs propres règles. Ils peuvent donc constituer, autant que les OC, une limite aux libertés individuelles. Lazar (2001) témoigne par exemple des difficultés qu'elle a rencontrées face à des réseaux relationnels informels, et combien la solidarité peut devenir clientélisme, rejet de l'autre, corruption... Nous avons entendu, au cours d'entretiens, des témoignages similaires dans les réseaux underground et les SEL. Latouche (2001) fait remarquer à ce propos que dans certains pays d'Afrique, l'exclusion sociale n'a pas grand chose à voir avec l'exclusion économique, mais signifie plutôt l'exclusion des réseaux relationnels. Dans une telle perspective, l'anti-conformisme au sein du réseau informel est sanctionné, et la diffusion de l'innovation est descendante. Dans les réseaux artistiques que nous avons étudié, cette configuration est dominante. Les écarts trop brutaux par rapport à la norme sont systématiquement rejetés. Tels par exemple :

- Des écarts relatifs aux « normes des produits » élaborés au sein de l'activité.
- Des transgressions par rapport à l'éthique ou à l'idéologie dominante du réseau. Nous avons ainsi observé des situations où les acteurs du milieu alternatif sanctionnaient une association qui vendait

ses bières au delà du prix « éthique ».

- Il peut s'agir également d'une transgression par rapport au principe du don-contre-don. Celui qui refuse « d'aider » est exclu, ou ne bénéficie plus des avantages collectifs du réseau (groupe d'amis, biens produits par le réseau...).
- Enfin, et c'est le point le plus important, celui qui conteste l'ordre du réseau, se voit infliger une critique imparable : « si tu n'es pas satisfait, montes ton propre projet. » Si monter son propre projet est une chose facile à faire, il est évident qu'un tel argument n'est guère préoccupant ; mais dans un réseau relationnel, « aller voir ailleurs » équivaut souvent à un échec personnel, à une mort relationnelle et à un appauvrissement brutal de l'individu (notamment une baisse soudaine et quantitative du niveau de visibilité, et de la qualité de cette visibilité). Par conséquent, à partir du moment où il existe un déséquilibre même minime de la répartition des pouvoirs au sein de ces réseaux relationnels, les conséquences peuvent être lourdes. Celui qui s'oppose au leader informel ou aux règles informelles du groupe, est inférieurisé ou exclu.

À côté des modes de régulation traditionnels - sanction comptable dans l'ordre marchand, sanction hiérarchique dans l'ordre bureaucratique - nous voyons donc poindre un nouveau type de sanctions, la sanction du réseau. Comme dans les autres CO, elle construit un équilibre des pouvoirs : ceux qui ne maîtrisent pas les règles informelles du réseau, ceux qui sont frappés d'une carence relationnelle, sont marginalisés. Inversement comme les règles sont à la fois habilitantes et contraignantes (Giddens, 1987), ceux qui les maîtrisent voient leurs pouvoirs accrus. Dès lors qu'ils disposent d'un fort capital financier, symbolique, humain ou relationnel, ils engrangent un surplus de pouvoir. Les RC ne peuvent donc rester un espace de liberté que dans la mesure où ils acceptent l'auto-critique, qu'ils ne se transforment pas en dogmes, qu'ils restent évolutifs, qu'ils restent concurrentiels (c'est à dire que les coûts d'entrée ou de sortie du réseau ne sont pas trop élevés) et qu'ils prennent le risque finalement, d'être détruits et reconstruits à chaque instant. Dans le cas contraire, les RC reproduiront en leur sein le mouvement d'institutionnalisation contre lequel ils se sont dressés. L'exemple-type en est l'encyclopédie libre Wikipédia qui a mis progressivement en place une pyramide des pouvoirs pour se protéger des effets pervers engendrés par le libre accès à la production. Mais une fois ce processus d'institutionnalisation en marche, il est difficile de revenir en arrière. Les RC pourraient même devenir des moyens sûrs et peu coûteux de canaliser, neutraliser, et formater la contestation de l'ordre établi ; dynamique pourtant essentielle au changement et aux adaptations sociales.

Conclusion.

Les RC sont donc pris en étau entre trois modes de régulation distincts. Soit ils glissent vers le réseau relationnel informel, et deviennent « rongés par le clientélisme » (Lazar, 2001) ; soit ils s'institutionnalisent et se transforment en une IH ; soit ils se transforment en RM. Dans les réseaux coopératifs du SEL, c'est cette dernière évolution qui est la plus problématique (Bowring, 2001). En fin de compte, la finalité de l'action individuelle et les possibilités d'innovation sociale, dans ces trois situations extrêmes, sont profondément contraintes et perverties. Dans le cas du RM, l'acteur doit se plier aux contraintes du profit, et l'innovation n'est recherchée que si elle est payante. Dans le cas des IH, l'innovation n'est possible qu'au sommet, et les acteurs doivent se soumettre aux règles de l'institution (même si celles-ci permettent une certaine variance dans le comportement), voire aux contraintes démocratiques. Dans les réseaux relationnels, l'acteur doit se soumettre à la norme du réseau sous peine d'être rejeté. Dans les différents cas, l'innovation est encadrée et l'acteur est soumis à des contraintes de plus en plus pesantes.

Bibliographie

- Achelhi Hicham, Truchot Patrick, Aoussat Ameziane, *Les critères d'émergence d'un réseau coopératif*, Laboratoire CPI, Casablanca, 2005.
- Baudrillard Jean, *La société de consommation : ses mythes, ses structures*, Paris, Denoël, 2003.

- Beaudet Céline, *Les milieux libres : Vivre en anarchiste à la belle époque en France*, Saint-Georges-d'Oléron, Les Éditions Libertaires, 2006.
- Berger Peter et Luckmann Thomas, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, 2003.
- Bey Hakim. *The Temporary Autonomous Zone*, 1990. [en ligne] :
<<http://www.altheim.com/lit/taz/taz.html>>. Consulté le 23/11/2006.
- Boltanski et Thévenot, *De la justification : les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991.
- Boudon Raymond, *La Logique du social*, Paris, Hachette, 2001.
- Bourdieu Pierre, *Questions de Sociologie*, Paris, Les éditions de minuit, 1980.
- Bourdieu Pierre, *Leçon sur la leçon*, Paris, Les éditions de minuit, 1998.
- Bourdieu Pierre, *Science de la science et réflexivité*, Paris, Éditions Raisons d'agir, 2001.
- Bourdieu Pierre, *Pour un savoir engagé*, Le Monde Diplomatique, Février 2002a.
- Bourdieu Pierre et Passeron Jean-Claude, *La reproduction : éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Les éditions de Minuit, 2002b.
- Bowring Finn, « Les systèmes d'échange locaux reproduisent-ils les inégalités sociales ? », *Silence*, n° 271, Juin 2001, p. 4-11.
- Bunge Mario, *Considérations d'un philosophe sur l'économie du néo-conservatisme (néo-libéralisme)*, Les classiques des sciences sociales, 1986. Texte en ligne :
<http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html>
- Clastres Pierre, *La société contre l'État*, Paris, Éditions de minuit, 1974.
- Claude Catherine, *L'enfance de l'humanité : Des communautés pacifiques aux sociétés guerrières*, Paris, L'Harmattan, 1997.
- Coase Ronald, *The nature of the firm*, 1937. [en ligne] :
<[http://staff.bath.ac.uk/msbrd/mang0094/Coase\(1937\).pdf](http://staff.bath.ac.uk/msbrd/mang0094/Coase(1937).pdf)>. Consulté le 20/10/2006.
- Crezé Françoise et Liu Michel (dir.), *La Recherche-action et les transformations sociales*, Paris, L'Harmattan, 2006.
- Dewey John, *Comment nous pensons ?*, Paris, Les empêcheurs de penser en rond / Synthélabo, 2004.
- D'Iribarne Philippe, *La logique de l'honneur, gestion des entreprises et traditions nationales*, Paris, Seuil, 1989.
- Duda John, *Decentering Cooperation : Collaboration without hegemony*, 17 Avril 2004,
<<http://www.all4all.org/2004/04/746.shtml>>. Consulté le 10/06/2005.
- Erkman Suren, *L'écologie industrielle : une stratégie de développement*, Exposé donné dans le cadre du congrès public d'ECOLO, le 5 juin 2004 à Bruxelles.
- Feyerabend Paul, *Adieu la raison*, Paris, Seuil, Points Sciences, 1996.
- Friedman David, *Vers une société sans État*, Paris, Belles Lettres, 1992.
- Gensollen Michel, « Biens informationnels et communautés médiatées », *Revue d'économie politique*, Numéro Marché en lignes et communautés d'agent, mars 2004a.
- Gensollen Michel, « Économie non-rivale et communautés d'information », *Réseaux*, Vol. 22, N°124, 2004b.
- Giddens Anthony, *La constitution de la société : Éléments de la théorie de la structuration*, Paris, Puf, 1987.
- Grassineau Benjamin et al., *Anarchisme épistémologique*, 2005a, article collaboratif publié sur Wikipédia.
- Grassineau Benjamin, *Anarchisme épistémologique et anarchisme politique*, 2005b, première publication sur le quotidien en ligne l'EnDehors. Puis version améliorée sur
<<http://benjamingrassineau.over-blog.com>>.
- Grassineau Benjamin, *Dynamiques et cadres organisationnels dans les activités sociales*, Document du Cerso 04/05, Univ. Paris-Dauphine, Rapport du sixième congrès Européen de Sciences des Systèmes, Paris, France, 19 au 22 Septembre 2005c.
- Hayek Friedrich, *La présomption fatale : les erreurs du socialisme*, Paris, Puf, 1993.
- Hayek Friedrich, *La constitution de la liberté*, Paris, Éditions Litec, 1994.
- Hegde Vinayak, « Flame, Wars, forks and freedom », *OsNews*, 24 Janvier 2005.
- Hirigoyen Marie-France, *Le harcèlement moral : La violence perverse au quotidien*, Pocket, 2000.
- Hirschman Albert, *L'économie comme science morale et politique*, Paris, Seuil, 1984.

- Hirschman Albert, *Deux siècles de rhétorique réactionnaire*, Paris, Fayard, 1991.
- Illich Ivan, *Une société sans école*, Paris, Seuil, 1980.
- Illich Ivan, *Oeuvres complètes : Vol 1*, Paris, Fayard, 2004.
- Imhorst Christian, *Anarchy and Source Code - What does the Free Software Movement have to do with Anarchism ?*, 12 Mars 2005. [en ligne] :
<http://www.imhorst.net/pdfs/Anarchy_and_source_code.pdf>. Consulté le 10/08/2006.
- Jacquin Philippe, *Sous le pavillon noir. Pirates et flibustiers*, Paris, Gallimard, 1988.
- Jaeger Gérard (Dir.), *Vues sur la piraterie. Cartes, tableaux, chronologie, bibliographies*, Tallandier, 1992.
- Latouche Serge, *La déraison de la déraison économique. Du délire d'efficacité au principe de précaution*, Paris, Albin Michel, 2001a.
- Lazar Judith, *Les secrets de famille de l'université*, Paris, Les empêcheurs de penser en rond, 2001.
- Lefebvre Philippe, *L'invention de la grande entreprise. Travail, hiérarchie, marché. France, fin XVIIIe - début XXe siècle*, Paris, Puf, 2003.
- Liu Michel, *Épistémologie des sciences de l'homme*, Documents du Cerso 03/10/01, CERSO, Paris IX, Octobre 2003.
- Malinowski Bronislaw, *Les argonautes du Pacifique occidental*, Paris, Gallimard, 1963.
- Mance Euclides André, *La révolution des réseaux : la collaboration solidaire comme alternative post-capitaliste à la mondialisation*, Paris, Descartes et cie, 2003.
- Mead George, « *L'esprit, le soi et la société* », Paris, PUF, 1963.
- Mintzberg Henri, *Structures et dynamiques des organisations*, Les éditions d'organisation, 1982.
- Moglen Eben, *L'anarchisme triomphant : Le logiciel libre et la mort du copyright*, 1999. [en ligne] :
<<http://moglen.law.columbia.edu/>>.
- Montesquieu Charles de Secondat, *De l'esprit des lois*, Paris, Éditions Gallimard, 1995.
- Moreau Jean-Pierre, *Pirates, flibuste et piraterie dans la caraïbe et les mers du sud*, Tallandier, 2006.
- O'Hara Craig, *The Philosophy of Punk*, AK Press, 1999.
- Piaget Jean, *L'épistémologie génétique*, Paris, PUF, 2005.
- Proudhon Pierre-Joseph, *Textes choisis, présentés et commentés par Joseph Lajugie*, Paris, Librairie Dalloz, 1953.
- Reynaud Jean-Daniel, *Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale*, Paris, Armand Colin, 1997.
- Sahlins Marshall, *Âge de pierre, âge d'abondance. L'économie des sociétés primitives*, Gallimard, 1976.
- Sainsaulieu Raymond, *L'identité au travail*, Paris, Presses de Sciences Po, 1977.
- *Savoirs libres et production de biens communs en réseau*, réalisé conjointement par l'APRIL, la fondation sciences citoyennes, le Réseau Semences Paysannes, 2006. [en ligne] :
<http://sciencescitoyennes.org/IMG/pdf/savoirs_ouverts.pdf>. Consulté le 15/12/2006.
- Schütz Alfred, *Éléments de sociologie phénoménologique*, Paris, L'Harmattan, 1998.
- Stallman Richard, *Conférence de Richard M. Stallman, donnée à Paris-8*, 10 novembre 1998. [En ligne] <http://www.linux-france.org/article/these/conf/stallman_199811.html> Consulté le 10/01/2007.
- Strauss Anselm, *La trame de la négociation. Sociologie qualitative et interactionnisme*, Paris, Éditions de l'Harmattan, 1992.
- Tarde Gabriel, *Les transformations du pouvoir*, Paris, Alcan, 1899.
- Tarde Gabriel, *Psychologie économique*, Paris, Alcan, 1902.
- Tocqueville Alexis, *De la démocratie en Amérique*, Paris, 10/18, 1963.
- Touraine Alain, *Sociologie de l'action*, LGF, 2000.
- Truscetto Michael, « *The Architecture of Information : Open Source Software and Tactical Poststructuralist Anarchism* », *Postmodern Culture*, 2003.
- Weil Simone, *L'Enracinement. Prélude à une déclaration des devoirs envers l'être humain*, Gallimard, 1962.
- Winstanley Asa, *The Free Software Movement - Anarchism in Action*, Décembre 2003. [en ligne] <<http://216.17.145.93/news/2003/12/508.php>>. Consulté le 10/01/2007.

Notes

[1] Achelhi *et al.* (2005, p. 9) le définissent ainsi : « un ensemble de chaînes partenariales unies par une relation d'échange dynamique organisée, à plus ou moins long terme et par le sentiment d'appartenance à une entité collective, de moyens financiers, techniques et/ou humains »

[2] Le bien est ici pris dans un sens très large : biens matériels, immatériels, spectacle, éthique, idées, externalités...

[3] Comme le remarquent Achelhi *et al.* (2005, p. 5-7), la notion de coopération pose certaines difficultés théoriques. Rappelons que la coopération se définit traditionnellement comme « l'action, le fait de participer à une oeuvre commune ». Dans cette perspective, on peut séparer clairement les actions qui entrent (d'un point de vue causal) dans la réalisation du projet commun, et celles qui n'y entrent pas. La tâche n'est pas impossible, mais elle comporte toujours une bonne dose d'arbitraire. En effet, il y a ici au moins deux problèmes : 1. Certaines actions peuvent avoir des bénéfices ou des coûts sociaux qui ne sont pas comptabilisés dans l'échange. Des effets externes ou non-intentionnels, peuvent résulter des interactions coopérantes. Par exemple, les interactions au sein d'un réseau coopératif peuvent créer des liens amicaux ou identitaires qui ne sont pas « strictement nécessaires » à cette coopération. Et pourtant, c'est bien souvent grâce à ces liens que le réseau se perpétue ! 2. Dans bien des cas, les RC ne sont pas animés par un projet commun, mais plutôt par une imbrication plus ou moins coordonnée de micro-projets. Il est peut-être alors utile de simplifier le problème en considérant que ces RC, organisés autour d'une activité, « secrètent », en quelque sorte, des « biens » de différentes natures (langage, pratiques, codes-sources, relations, règles, projets, objectifs, idées, opinions, finalités, manifestations, classifications, etc.) qui acquièrent une certaine autonomie. Concrètement, pour délimiter un RC, il est donc plus opportun de le faire à partir de certains « attributs du contexte » : l'activité, les relations interindividuelles dominantes, les cadres d'interaction, l'aspect identitaire, les types de biens, etc.

[4] Pour les besoins de l'analyse, nous distinguons cinq types de hiérarchie : hiérarchie d'exclusion, d'obligation (ou de commandement), de facilitation, d'influence et d'évaluation. Rappelons que la hiérarchie est définie comme un classement des fonctions, des dignités, des pouvoirs dans un groupe social selon un rapport de subordination et d'importances respectives. Ici, sans nullement remettre en cause la notion de hiérarchie en sociologie, nous scindons le concept de pouvoir en cinq formes de pouvoir : *pouvoir d'influence* (pouvoir d'influencer autrui par la parole, la suggestion), *pouvoir d'obligation* (pouvoir de contraindre autrui à réaliser une action), *pouvoir d'exclusion* (pouvoir d'empêcher autrui de réaliser une action : par exemple, lui interdire d'accéder à une ressource), *pouvoir de facilitation* (pouvoir de rendre possible ou plus facile une action pour autrui), *pouvoir d'évaluation* (pouvoir de produire une évaluation d'autrui, de son environnement, de ses actes). Il existe dans toute organisation une hiérarchie de ces différents pouvoirs. Par exemple, un chef d'entreprise a un pouvoir d'exclusion supérieur à celui de ses employés (il peut les renvoyer), il peut le faire grâce à un pouvoir d'évaluation (son évaluation fait autorité), de là un pouvoir de commandement : il peut imposer ses vues aux employés qui, si ils refusent de s'y soumettre, seront exclus. On peut alors dire qu'il y a une hiérarchie d'exclusion, d'obligation et d'évaluation dans les entreprises.

[5] On parle également de mouvement Open Source. Et pour être rigoureux, il faut distinguer logiciels Open Source et logiciels libres. Les premiers englobant les seconds. Un logiciel libre est un logiciel protégé par une licence libre qui assure quatre libertés fondamentales : 1. la liberté d'utilisation, 2. la liberté d'étudier, 3. la liberté de modification, 4. la liberté de copier. Il est à noter que cette liberté n'interdit pas la commercialisation mais elle autorise la copie sans limite. Les logiciels source étant plus, ou moins, restrictifs, le mouvement Open Source déroge parfois aux critères que nous avons définis. Nous utilisons préférentiellement l'expression mouvement des logiciels libres pour englober toute la mouvance autour du logiciel libre (hacktivisme, art libre, Linux, etc.). Linux, pour être précis, est le noyau d'un système d'exploitation. Par extension, on désigne par Linux les distributions Linux, mais également certaines activités, certains biens, qui gravitent autour du système.

[6] Sur la comparaison entre les réseaux de logiciel libre et les réseaux coopératifs de production agricole, voir le texte *Savoirs libres et production de biens communs en réseau* (2006)

[7] Sur la piraterie, la question fait débat. Moreau (2006, p. 309-321), y voit un phénomène plutôt minoritaire. Jacquin (1992, p. 127-128) y voit au contraire un véritable mouvement. Quoi qu'il en soit, il est clair que beaucoup d'équipages pirates s'organisaient sur le mode de la démocratie directe. Certaines

de leurs règles étaient d'ailleurs assez surprenante (Jacquin, 1988, p. 130-135). Ils signaient par exemple des contrats avant d'embarquer, des « chasses-parties », qui stipulaient quel serait le partage des butins, et qui définissaient une rétribution très précise des blessures de guerre. D'autres coutumes s'avéraient étonnantes, un pirate pouvait ainsi échanger son plat avec celui du capitaine de bord, si il ne le trouvait pas à son goût : « Le capitaine et le cuisinier sont ici sujets à la loi générale ; c'est à dire que si il arrivait qu'ils eussent un plat meilleur que les autres, le premier venu est en droit de le prendre et de mettre le sien à la place ; et il en est de même d'un officier ». Enfin, les équipages se réservaient le droit de débarquer un chef pirate élu, si celui-ci ne leur convenait plus : « les aventuriers lui obéissent très exactement, dès le moment qu'ils l'ont élu. Mais si il arrive qu'il leur déplaise, ils conviennent entre eux de le laisser dans une île déserte, avec son arme, ses pistolets et son sabre ; et sept à huit mois après, s'ils en ont besoin, ils voir si il est encore en vie ». En fait, l'influence de la piraterie sur la société de la fin du moyen-âge, a probablement été sous-estimée. Comme le note Jacquin, « tout autant que ces capitaines démoniaques et leurs équipages redoutables, les pratiques sociales mises en place dans "le monde des forbans" ont suscité l'étonnement et l'inquiétude. La société pirate nie le système oppresseur établi dans les marines occidentales au cours du XVIIe siècle, elle affirme d'autres valeurs, le collectivisme, l'égalitarisme, la solidarité. L'accès à l'autorité est fondé sur le talent et le mérite, le partage du butin réglementé, les disparités entre les hommes s'estompent. (...) Ainsi, la piraterie impose une conception inédite du monde social, elle hérite de l'idéologie des grandes utopies qui ébranlent l'Europe depuis la fin du Moyen Âge. Sur les marges du monde occidental se lève un vent de révolte, les sociétés d'ordre, les monarchies se fissurent sous la poussée d'une multitude de mouvements populaires et de courants intellectuels. L'étude de la piraterie doit dépasser l'anecdote et le simple romantisme et s'interroger sur son univers social, la piraterie a été une force historique. », (Jaeger, 1992, p. 127-128).

[8] Voir les analyses de Zerzan. Textes disponibles sur le site d'édition en ligne En Dehors <<http://endehors.org>>.

[9] Voir sur ce sujet l'ouvrage particulièrement bien documenté de Beaudet (2006).

[10] L'idée est crédible pour le mouvement Open Source et, plus généralement pour les réseaux coopératifs de production des biens immatériels. Par exemple, pour Feyerabend, « La science est une entreprise essentiellement anarchiste : l'anarchisme théorique est d'avantage humanitaire et plus propre à encourager le progrès que les doctrines fondées sur la loi et l'ordre » (1988, p. 13). Raymond, le président de l'*Open Source Initiative* se déclare anarchiste. Pour l'universitaire Moglen (1999), un proche de Stallman, il ne fait pas de doute, aussi bien dans la production logicielle que artistique, que l'anarchisme est une organisation efficace. Voir aussi sur internet : Winstanley, *The Free Software Movement - Anarchism in Action*, (2003), Duda, *Decentering Cooperation : Collaboration without hegemony* (2004), Truscello, *The Architecture of Information : Open Source Software and Tactical Poststructuralist Anarchism*.(2003) et Imhorst, *Anarchy and Source Code - What does the Free Software Movement have to do with Anarchism ?* (2005). Il faut toutefois remarquer que dans les réseaux coopératifs, les personnes de terrain ne se « sentent » que rarement anarchistes. En fait, leur engagement politique est secondaire. Par contre, ils adhèrent volontiers à une éthique interne à leur activité. Ceux qui pratiquent ces activités recherchent un mode de vie, un « esprit », une philosophie, voire tout simplement un aspect « plaisant ou fun. »

[11] Pour plus d'informations, voir Grassineau et al. (2005a).

[12] Sur le sujet, voir Grassineau (2005b).

[13] Mance définit le réseau ainsi, « Il s'agit d'une articulation entre différentes unités qui, au travers de certains liens, échangent entre elles des éléments, se renforçant ainsi réciproquement. Elles peuvent ensuite se multiplier en nouvelles unités. Ces dernières, à leur tour, renforcent tout l'ensemble, au fur et à mesure qu'elles se renforcent par lui, lui permettant de s'étendre en de nouvelles unités ou de se maintenir en équilibre soutenu. Chaque nodule du réseau représente une unité et chaque fil, un canal par lequel ces unités s'articulent au travers de différents flux. » (Mance, 2003, p. 27).

[14] Nous reprenons ici la notion de circuit développée en anthropologie économique. Voir Malinowski (1963).

[15] À titre d'exemple, la FSF (Free software Foundation) est une structure novatrice. En revanche, des associations comme l'ABUL (Association Bordelaise des Utilisateurs de Linux) ou PARINUX (Association Parisienne des Utilisateurs de Logiciels Libres) ne le sont pas. Elles se contentent principalement de diffuser, au sein de certains circuits préétablis (universités, partis politiques, institutions, etc.), les idées

de la FSF. Bien entendu, une telle proposition est à nuancer, car les biens, lorsqu'ils vont transiter dans le circuit vont subir diverses torsions, surtout quand ils transitent par des milieux différents d'un point de vue culturel.

[16] Par exemple, dans l'ABUL (Association bordelaise des utilisateurs de Linux), nous avons constaté une certaine fierté chez les membres de l'association à avoir été parmi les premiers à découvrir Linux. Ils se présentent souvent en donnant la date à laquelle ils ont découvert ce système d'exploitation, et une certaine hiérarchie s'installe en fonction de cela. Cela ne fait que confirmer un fait, qui est bien connu en sociologie, que dans certaines cultures, l'innovation est une source de prestige et de pouvoir (Tarde, 1899).

[17] Cette idée est loin d'être neuve. Voir à ce sujet Hirschman (1984, p. 11-40).

[18] Les marxistes contestent ce point de vue, en considérant que la classe dominante est dotée d'intentionnalité. Bourdieu (2002a) parle par exemple de politique de mondialisation. Nous n'entrons pas dans ce paradigme.

[19] Désigne à la fois (pour simplifier) : 1 : *les potentialités* dont peut disposer un individu pour changer son environnement. Avoir les moyens pour faire telle ou telle chose ou d'être entendu . 2. *le niveau de contraintes* imposée à son action. Être interdit de faire ou de dire telle ou telle chose (à distinguer du code moral d'un individu). 3. *le niveau de coercition* qui lui est imposé, contre ou avec son consentement . Être obligé, forcé de faire quelque chose par autrui ou un groupe (à distinguer de la manipulation non-consciente ou dissimulée par autrui). Le niveau de liberté s'entend dans une perspective égalitaire. Il ne faut pas qu'un individu ait toute liberté et les autres aucune.

[20] Théoriquement, si l'accès est contrôlé, les prix de vente doivent être fixés au coût de fonctionnement. Par exemple, dans les tournées, l'artiste est défrayé, ses frais de déplacements sont, si c'est possible, remboursés. Dans les faits, dès que l'accès est contrôlé, la différence avec un marché s'estompe plus ou moins.

[21] Dans le mouvement Open Source, il est ainsi fréquent qu'une organisation opère à la fois dans le RC et dans le RM.

[22] Acronyme signifiant GNU's Not Unix. Le projet GNU a été lancé en 1983. L'objectif de ce projet est de bâtir un système d'exploitation basé sur des logiciels libres conforme aux normes Unix. Aujourd'hui des variantes du projet utilisant le noyau Linux sont couramment utilisées. Ces variantes sont appelées GNU/Linux.

[23] Remarque qui rejoint la théorie de Montesquieu (1995) sur l'équilibre des contre-pouvoirs.

[24] Ce n'est d'ailleurs pas parce qu'une telle sélection a été effectuée qu'il faut en conclure trop hâtivement à l'impossibilité de CO concurrents. Il existe ainsi des théoriciens qui affirment que les règles ont déjà été sélectionnées au préalable du fait de leur efficacité. C'est à peu de chose près l'idée de Hayek (1993). Toutefois, la « sélection naturelle » des règles n'implique nullement qu'il n'y ait pas d'autres règles viables, voire meilleures. Seulement, elles ne sont pas encore apparues ou elles ont disparues.

[25] Sahlins (1976, p. 17-18) défend ainsi l'idée que le mode de production domestique est viable, et montre le rôle de l'idéal autarcique dans sa constitution, notamment en période de famine.

[26] La raison de cette rareté est assez évidente. La hiérarchie d'exclusion qui caractérise le RM permet aux détenteurs du capital et des outils de production d'imposer leurs points de vue aux membres des organisations. En cas de non respect de leurs ordres, ils sont renvoyés. On peut alors se douter que le pouvoir d'exclure conduit généralement les individus qui le possèdent à centraliser le pouvoir de décision et les ressources accaparées par l'organisation entre leurs mains. La hiérarchie d'exclusion conduit donc nécessairement à la hiérarchie d'obligation.

[27] Il s'agit d'un néologisme (un parmi d'autres) propre à la « communauté Linux ». Il désigne les personnes qui contribuent de quelque manière que ce soit à un projet.

[28] On notera que le deuxième argument contredit le premier. En effet, le premier n'est valable que si la contribution à la production du bien collectif a un coût. Mais qu'advient-il si les acteurs l'accomplissent par passion ? Et l'importance du bénévolat et du secteur associatif montre que les acteurs sociaux trouvent souvent dans le travail une manière de s'accomplir.

[29] Pour expliquer ce fait, un partisan de cette thèse partira du postulat que programmer est un plaisir. Puis il fera remarquer que l'industrie des logiciels ne peut subsister qu'en bouclant les codes-sources. Et il arrive, en fonction des aléas qui pèsent sur la demande qu'elle ne puisse absorber tous les informaticiens du marché. Par conséquent ces derniers sont obligés de s'associer pour donner libre cours

à leur passion. En plus, en programmant pour Linux, ils y retirent un intérêt car ils se forment à la programmation sous UNIX, ce qui les rend plus attractifs sur le marché du travail. Cercle vertueux : en travaillant à la diffusion de Linux qui fonctionne selon les normes UNIX, ils participent également à la valorisation indirecte de leur compétence puisque la demande en informaticiens sachant programmer sous UNIX augmente.

[30] Concrètement, c'est la thèse défendue par Gensollen (2003, 2004).

[31] Nous faisons ici référence à la régulation au sens où elle est définie par Reynaud (1997). Il peut s'agir d'une création de lois, de règles, de dispositions réglementaires, etc. Cette idée renvoie également à Strauss (1992) puisque pour lui les acteurs engagés dans des segments (groupe informel possédant une même idéologie) tendent à essayer de contrôler les institutions.

[32] C'est à dire qu'elle s'arroge le droit de commander, de donner des ordres et de faire en sorte que ces injonctions soient bien appliquées.

[33] Sur ce point, voir Tocqueville (1963).

[34] On pourrait faire ici une critique : « Les statuts d'un enseignant ou d'un artisan correspondent à une fonction sociale. Comment alors affirmer que les statuts n'ont pas de fonction de cohésion sociale ? ». En fait, les statuts ne font que *correspondre* à une fonction sociale, ils ne se confondent pas avec elle. Il y a ici confusion entre l'institutionnalisation des fonctions sociales, qui bloque l'accès à un certain ensemble de pratiques et hiérarchise les statuts entre eux, et la nécessaire division du travail. En réalité, l'imposition du statut devrait surtout se borner à avoir une fonction communicative, elle désignerait une personne habile dans une tâche par une appellation particulière. Autre critique : « Avec un tel modèle d'institutionnalisation du pouvoir, ne risque-t-on pas de passer à côté de l'essentiel ? À savoir que les acteurs sociaux ont vis à vis du pouvoir des comportements et des représentations affectives particuliers. » Là encore, il faut faire une distinction rigoureuse. Que les individus développent toutes sortes de comportements étranges et de représentations identitaires et affectives par rapport à l'unité, à la cohésion de leur communauté ou à des membres de leur communauté est un fait. Il est évident que très souvent, la communauté et le groupe survivent à l'individu, ils le transcendent et le constituent en même temps (l'individu appartient à une communauté, cela forge son identité sociale). Cet ensemble de représentations sociales lourdement teintés d'affectivité a une fonction de cohésion sociale indéniable. En revanche, nous n'appartenons pas à un chef. Le rôle du chef a très souvent une simple fonction symbolique, il ne fait que rappeler l'unité du groupe (Clastres, 1974). Sa fonction de dirigeant est secondaire. Ce qui n'empêche pas qu'il peut profiter de cette position pour assouvir ses fins propres (ou les desseins d'une élite dirigeante), en faisant appel par exemple au sentiment communautaire. Et il est probable que plus celui-ci sera exacerbé plus les membres d'une communauté se rallieront facilement sous une même bannière et sous sa direction.

[35] L'idée sous-jacente est que dans de nombreux cas un acteur - individuel ou collectif - agit, ou n'agit pas, pour des raisons qui n'ont rien à voir avec les contraintes réelles qui pèsent sur l'action. Les contraintes réelles sont évidentes (et encore, l'être humain arrive souvent à les contourner), elles proviennent des contraintes physiques, biologiques, psychologiques. En revanche, d'autres limites à l'action sont plus subtiles. Prenons une action physiquement réalisable après quelques efforts répétés. Plusieurs freins à cette action sont envisageables. 1. Un acteur peut se présenter dans la situation où il n'a même pas imaginé qu'il puisse effectuer cette action - d'où l'intérêt des approches spéculatives en sociologie. 2. Il peut aussi croire qu'une telle action est absurde, anormale, immorale, ou qu'elle n'a pas de sens. 3. Il peut également penser que l'action lui est parfaitement accessible, qu'il désire l'effectuer, mais qu'il ne se sent pas en mesure de la réaliser pour diverses raisons. 4. Il peut enfin penser qu'une action est utopique, qu'elle est irréaliste, etc. Si nous regroupons toutes les actions de ce type, elles forment un ensemble important de potentialités d'actions individuelles et collectives. Mais comme certaines peuvent devenir une source potentielle de déviance, d'indiscipline, une idéologie aura pour fonction de faire en sorte que ces actions soient considérées comme des utopies, comme quelque chose d'impossible, et elle aura également pour rôle de légitimer le fait que les actions habituelles et normales doivent rester ce qu'elles sont. Mais en réalité, l'écart par rapport à ces actions routinières pourrait ne pas avoir de conséquence directe sur l'ordre social.

[36] Voir sur ce sujet, Vinayak (2005), ou par exemple l'interview de Pierre Pezziardi, directeur technique du cabinet de conseil Octo Technology, in *Le monde Informatique*, 18 Janvier 2006, version numérique. Dans le darwinisme, les améliorations d'une organisation dépendent du processus de sélection qui élimine

les variants inutiles ou moins bien adaptés. Ici, il y a d'abord un processus d'amélioration, puis une transmission des améliorations.

[37] *Linux +*, Avril 2005, p. 12.

[38] *Linux +*, Octobre 2004, p. 39.

[39] Voir à ce sujet l'article de Hegde (2004).

[40] Pour simplifier : logiciel dont la définition, l'accès aux codes-sources et l'évolution sont sous le contrôle d'une société.

[41] *01Réseaux*, Décembre 2004, p. 36.

[42] Terme qui désigne les discussions sujettes à polémiques, et sur lesquelles il est difficile voire impossible de trancher. On parle alors de trolls pour désigner les personnes qui affectionnent ce genre de discussions et viennent troubler « l'ordre » des forums. Pour une présentation, voir l'article très complet *Qu'est-ce qu'un troll ?* <<http://www.uzine.net/article1032.html>>. À ne pas confondre avec le vandalisme qui consiste à saccager une page Web. Ce terme est intéressant d'un point de vue sociologique car il révèle deux aspects. Il montre tout d'abord que les communautés des RC sont très inventives d'un point de vue langagier (avec parfois l'apparition d'un langage assez ésotérique). Cela peut sembler normal dans la mesure où elles sont généralement novatrices et inscrites dans un environnement très communicatif. Ensuite, il montre que la communauté Linux est souvent composée d'un public assez jeune (souvent adolescent), qui affectionne les jeux de rôle ou les jeux vidéos.

[43] Cette idée a des antécédents théoriques. Pour Hayek (1993), les règles sociales sont le fruit d'un processus « inductif. » Pour Dewey (2004), comme les concepts sont toujours des hypothèses qu'il faut mettre à l'épreuve, les idées scientifiques et les idées quotidiennes sont fondées sur l'expérience, et donc sur les échanges quotidiens des individus avec leur environnement. Dans le même ordre d'idées, Mead (2006) a montré que la construction de l'identité individuelle résultait partiellement des interactions sociales. Le psychologue Piaget (2005) développe une approche constructiviste plus ou moins similaire. En d'autres termes, ces auteurs affirment que les concepts, les idées, les théories sont issus de l'expérience individuelle et sociale, des interactions des individus entre eux et des interactions avec leur environnement.

[44] Sur cette distinction entre politique et épistémique, voir Feyerabend (1996).

[45] Traditionnellement, l'action administrative s'oppose à l'activité privée. L'administration poursuit un but d'intérêt public, ce qui l'amène à se mettre dans une situation inégalitaire face aux particuliers car elle dispose de prérogatives dérogatoires au droit commun.

[46] Sur le *monopole radical*, voir Illich (2004, p. 409-413). On pourrait le définir comme le « monopole d'une « modalité d'action », d'un CO ou d'une industrie, sur une activité ». Par exemple, le transport routier monopolise l'activité de circulation au détriment de la marche à pied.